

Perspectives

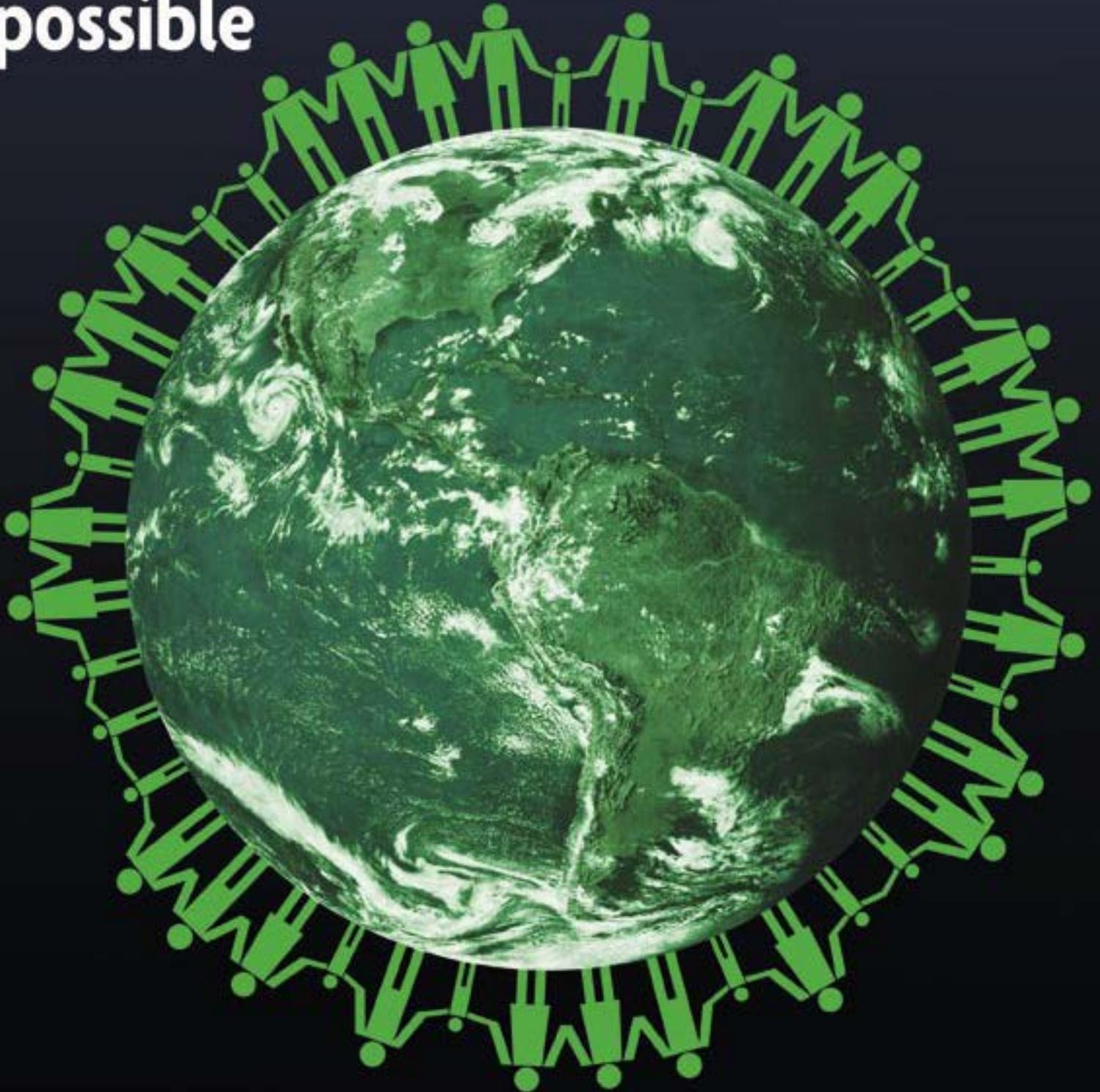


Le magazine de la Confédération des syndicats nationaux

Mars 2006, numéro treize

Développement durable

Humainement possible





Une lutte à finir !

secteur public est sous le feu de l'artillerie depuis trois ans sans interruption. Les services de garde ont aussi été attaqués maintes fois.

La dernière offensive, la loi 142 — qui a décrété, entre autres, les salaires et la durée des conventions collectives dans le secteur public —, n'est pas un acte isolé et continue à mettre à mal le droit d'association et la liberté d'expression, en plus d'introduire des iniquités inacceptables entre les salarié-es, en fonction de leur appartenance syndicale. Il faut s'indigner de la dégelée salariale infligée par le gouvernement, qui va handicaper la pérennité et la qualité des services publics. Le risque de voir la relève voguer vers d'autres horizons plus radieux est bien réel et la perspective de condamner les jeunes à des emplois mal payés dans le secteur public n'est pas plus reluisante.

Ce décret gouvernemental encourage la manière forte et la négation du droit de négocier. Il envoie un message tendancieux. Il arrive à un moment où le secteur privé est aussi amoché par les politiques minimalistes du gouvernement Charest. Réorganisation de l'industrie, fermeture

d'usines, restructuration des secteurs d'activité, mondialisation des marchés et de la concurrence, délocalisation sont au menu quotidien. Les secteurs manufacturier, de la forêt et du papier, de l'agroalimentaire, du textile et de la métallurgie sont particulièrement touchés.

Sous-traitance, agences de placement, fusion d'usines, voire d'entreprises, transformation des procédés de production, changements technologiques, surveillance électronique, remise en question des régimes de retraite à prestations déterminées : voilà les enjeux auxquels sont confrontés nos syndicats du secteur privé.

Il faut marquer un grand coup pour que ça cesse ! Mobilisation, sensibilisation et éducation politique devront être à l'ordre du jour. Plus que jamais, la solidarité, l'unité et la cohésion du mouvement syndical s'imposent pour lancer une riposte à la hauteur des enjeux qui se posent à nous. C'est ainsi que les syndicats du privé comme du public sont invités à s'inscrire dans le plan de campagne

adopté récemment, lequel vise à contrer le démantèlement de nos outils collectifs et la loi 142.

Il faut éviter de se laisser endormir par le chant des sirènes. Le gouvernement Charest va se faire tout beau, tout gentil au cours des prochains mois pour faire oublier ses mauvais coups et tenter de se

Depuis l'élection des libéraux de Jean Charest, les travailleuses, les travailleurs et la population subissent un tir nourri de politiques de droite toutes aussi antisociales et antisyndicales les unes que les autres. L'élection du gouvernement conservateur de Stephen Harper, à Ottawa, vient aggraver ce virage à droite.

Sous le pic du démolisseur, nous avons vu disparaître des protections contre la sous-traitance, pour voir apparaître à leur place une agence dont la mission vise à mettre en place des PPP. Des travailleuses et des travailleurs (responsables de ressources intermédiaires et de type familial, et responsables de garde en milieu familial) ont vu disparaître leur droit de se syndiquer, alors que le



faire réélire en redorant sa cote de popularité à la faveur de son nouvel acolyte conservateur Stephen Harper. Les deux hommes ont un projet commun : se faire réélire et éviter à tout prix l'élection d'un gouvernement souverainiste.

Promouvoir un autre Québec

Le plan d'action CSN s'étend jusqu'à la prochaine élection provinciale. Une première étape, et non la moindre, sera de mettre en place un vaste programme d'éducation et d'action politique syndicale, qui devrait permettre à tout le mouvement, secteur public comme secteur privé, de faire les liens nécessaires entre les différentes politiques néolibérales pratiquées par le gouvernement Charest et son vis-à-vis Stephen Harper. Durant l'automne 2006 et l'hiver 2007, la CSN tiendra des assemblées publiques dans une centaine de villes et villages du Québec ; la participation devrait être la plus large possible. La CSN présentera, à cette occasion, des éléments pour définir un Québec du futur.

La loi 142 s'en prend directement à nos droits sociaux, syndicaux et démocratiques. Nous ne pouvons nous contenter de la dénoncer. Nous savons que nous devons, dès maintenant, nous y attaquer pour percer des brèches et nous mettre en position de reconquérir le droit de négocier.

Au plan juridique, une requête pour faire invalider cette loi sera déposée en Cour supérieure. Nous croyons que la loi 142 brime le droit d'association, de négociation, de grève ainsi que la liberté d'expression. Un recours sera également déposé devant le Bureau international du travail (BIT). Un programme de soutien sera disponible pour les syndicats de la santé et des services sociaux en vue d'appuyer leur réorganisation.

Évidemment, il y aura des dates phares pour manifester : le 14 mars lors de la reprise des travaux de l'assemblée nationale en fut une. Un mois plus tard, le 14 avril, nous rappellerons les méfaits qu'a occasionnés l'élection du gouvernement Charest en 2003. D'ores et déjà, les organisations syndicales et communautaires ont décidé de donner plus d'envergure, cette année, au 1^{er} mai, Fête internationale des travailleuses et des travailleurs, en appelant à une manifestation nationale unitaire, qui se tiendra le 29 avril prochain à Montréal. D'autres occasions d'alliance sont aussi en discussion avec l'ébauche d'un projet de forum social ou encore d'États généraux.

Je vous invite à être de cette campagne pour qu'ensemble nous définissions un *Québec du futur*.

Claudette Carbonneau



Sommaire

Développement durable

4



Non à la privatisation de la SAQ...

12



Main-d'œuvre à bon marché

15

Modifications réclamées à la CRT

18



Eau : la CSN aux aguets !

20

La Chine à la conquête du monde

26



L'invité

Sidney Ribaux

Consensus sur Kyoto

31

Humainement possible

Simplicité volontaire, commerce équitable, éthique sociale, solidarité intergénérationnelle et internationale. Développés depuis près de 20 ans en réponse au rapport Brundtland qui définissait le développement



durable, ces concepts servent aujourd'hui de référence pour juger de la grandeur ou de la misère de la planète. À ce chapitre, les Québécois ne sont pas en reste. Peut-on en dire autant du gouvernement ?

Une impulsion pour l'humanité

par Denise Proulx

Le Québec aura sa Loi sur le développement durable. En février, les députés de l'Assemblée nationale débattaient article par article le projet de loi 118 en commission parlementaire, après avoir reçu en décembre 32 mémoires commentant son libellé. Or les organisations civiles sont nombreuses à déplorer que le projet de loi 118 sur le développement durable manque de mordant

et ne pose aucune prémisses à une solide stratégie de développement durable. « C'est un pas qui manque d'ampleur », analyse Gilles L. Bourque, économiste à Fondation.

Pourtant, bien des Québécoises et des Québécois sont prêts à remettre en question l'actuel modèle d'industrialisation pour prioriser le volet social et environnemental. En décembre 2005, ils étaient 40 000 dans les rues de Montréal pour souligner la Journée

mondiale du climat lors de la XI^e Conférence internationale des Nations unies sur les changements climatiques. À l'hiver 2004, ils étaient 4000 à tenir tête au gouvernement Charest contre l'implantation de la centrale thermique du Suroît. Chaque semaine, des milliers d'individus achètent des denrées équitables en soutien à la campagne du commerce équitable menée conjointement par Équiterre, Oxfam et la CSN. « Cette popularité réfère

à une prise de conscience des injustices des lois du marché. Les gens comprennent que payer un juste prix pour le café, ça favorise le développement humain, que c'est un moyen d'appuyer les travailleuses et les travailleurs des pays du Sud », explique Pierre Patry, trésorier et responsable de la campagne sur la consommation responsable et le commerce équitable à la CSN.

Telle qu'elle est proposée, la future loi 118 se contentera de



Ils étaient 40 000 dans les rues de Montréal pour souligner la Journée mondiale du climat lors de la XI^e Conférence internationale des Nations unies sur les changements climatiques.

créer une structure qui obligera uniquement les ministères et les organismes gouvernementaux à appliquer les principes du développement durable. Elle contient peu d'incitatifs destinés aux entreprises et aux actions citoyennes. « À part son parti pris pour l'hydro-électricité, le gouvernement du Québec ne fait pas grand-chose en matière de développement durable », déplore Jean-Guy Vaillancourt, sociologue et professeur à l'Université de Montréal, dont les recherches portent sur l'environnement et le développement durable.

Si elles reconnaissent la bonne intention du gouvernement, des organisations citoyennes doutent que la loi 118 ne soit autre chose

qu'une stratégie politique pour pavoiser lors des prochaines élections. « Elle ne permet pas de contraindre les intervenants économiques à respecter l'environnement et l'équité sociale dans l'orientation du développement. Et même à supposer qu'elle y parvienne raisonnablement, est-ce suffisant pour empêcher que le dogme de la croissance économique indéfinie ne conduise à la destruction de la planète ? », questionne Roméo Bouchard, fondateur de l'Union paysanne du Québec.

S'étant penchée sur la question depuis des décennies, la CSN défend le principe que la société doit être au centre du développement, que l'économie constitue le moyen pour

y parvenir, que le respect des limites de la capacité de charge des écosystèmes et le respect de l'environnement soient une condition d'un développement durable. « Un développement économique qui n'a pas comme finalité le développement social a perdu son sens », déclarait son vice-président Roger Valois à l'occasion de la présentation du mémoire de la centrale sur la future politique de développement durable, en mars 2005.

Rapport Brundtland : la bible du XXI^e siècle

Lorsqu'en 1987, M^{me} Gro Harlem Brundtland a rendu public le rapport des travaux de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement qu'elle présidait, elle

venait de donner une nouvelle impulsion à l'humanité. En 900 jours, la présidente a réussi à concilier les intérêts divergents de 21 personnes d'origines et d'expériences diverses, venant de pays riches comme des plus pauvres, pour qu'ils s'entendent sur les causes fondamentales des problèmes mondiaux et, surtout, qu'ils présentent des propositions équitables devant un constat lucide : au rythme où les nations consomment la planète, on peut prévoir que la paix, la sécurité, le développement et l'environnement seront anéantis au XXI^e siècle par des crises multiples et imbriquées les unes dans les autres.

Avant d'énumérer les virages à entreprendre, les signataires du rapport Brundtland ont défini ce que doit être un développement durable : c'est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

« Même si ce concept semble relativement nouveau, il remonte en fait à l'époque des Anciens Grecs et des ordres religieux, les Bénédictins et les Trappistes, qui pratiquaient une philosophie de relation avec la nature connue comme celle du juste milieu, laquelle préconise d'éviter les extrêmes pour ne pas détruire la planète », rappelle Jean-Guy Vaillancourt.

Reprise dans les années 20, sous l'impulsion des écologistes urbains de l'Université de Chicago, cette pensée s'enrichit d'une approche humaine et sociale. Dans les années 50, le botaniste Pierre Dansereau, considéré comme le père de



► l'écologie au Québec, élargit la perspective étroite de l'écologie végétale et animale à la géologie, la géographie, l'anthropologie, la sociologie, l'économie et la science politique. En 1957, il publie un ouvrage qui étudie toutes les formes de vie, y compris la vie humaine, et leur interrelation physico-chimique et avec l'habitat.

Dans ce livre précédait la prise de conscience des années 60 et l'appel du mouvement « Halte à la croissance », approfondi par le Club de Rome. Des environmentalistes ont suivi Rachel Carson, devenue célèbre à la suite de la publication de son livre *Silent Spring*, et ont documenté les dommages causés par la pollution de l'air, des sols, de l'eau, par les déchets nucléaires, l'utilisation massive des pesticides et des fertilisants chimiques, la crise de l'énergie, l'épuisement des ressources et la surconsommation. Des écologistes anglais publient un *Manifeste en faveur d'une société soutenable*. « En 1972, le premier Sommet de la Terre à Stockholm jette les bases du principe de précaution et du développement durable. Cette décennie a soutenu que les problèmes environnementaux sont en grande partie construits socialement et qu'ils se posent aussi en termes de normes, de droit, d'éthique et d'équité », complète le sociologue.

Mais, la résistance des néoconservateurs, regroupés autour de l'administration américaine de Ronald Reagan, fait échouer le 2^e Sommet de la Terre qui se tient à Nairobi, au Kenya, en 1982. Cet échec décuple la volonté des environ-



Jean-Guy Vaillancourt

nmentalistes de préparer et de promouvoir la nécessité d'un changement social et politique. Dans la foulée de cette détermination, plus de 800 groupes environnementaux sont nés dans toutes les régions du Qué-

bec. « En 1992, le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, au Brésil, a ramené le volet humain et ses dimensions d'équité, d'éthique, de démocratie et de droits humains. Ceci dans une perspective intergénération-

nelle, Nord-Sud, rurale-urbaine, homme-femme, classes sociales, groupes ethniques et religieux. Depuis, pour parler de développement durable, il faut inclure toutes ces dimensions », poursuit Jean-Guy Vaillancourt.

Commerce équitable, outil du développement durable

Pour le sociologue, le commerce équitable et la simplicité volontaire sont l'équivalent du développement durable, car ils sont la suite logique de ce nouveau paradigme, notamment au Québec. « Le commerce équitable éduque les Québécois non seulement à réfléchir à l'environnement, mais aussi à la réalité du Tiers-Monde. Dans les prochaines années, il



Photo : Objectif DD



Photo : Amélie Binette



Photo : Murielle Vrins

Le commerce équitable éduque les gens à réfléchir à la réalité du Tiers-Monde. Photos : cueilleur de cannes à sucre, cabosse du cacaoyer et productrices de karité.



Des changements de comportement à soutenir

faudra compter sur les groupes sociaux et le renouveau syndical, faire des alliances avec les forces progressistes et jouer le jeu politique avec stratégie pour forcer les gouvernements à suivre. C'est comme ça que l'équité et la solidarité prendront le dessus sur la recherche du profit à tout prix », croit-il. Le chercheur va plus loin : « il faut dorénavant penser l'avenir en termes de décroissance dans les pays riches et de développement durable dans les pays pauvres. On peut applaudir ici une hausse de popularité de la simplicité volontaire, mais on ne peut pas l'exiger de celui qui crève de faim. », conclut Jean-Guy Vaillancourt.

Dans un mémoire soumis en commission parlementaire en novembre 2005, Bâtirente, la Caisse d'économie solidaire Desjardins, Fondation et le Fonds de formation professionnelle rappellent au gouvernement du Québec que la finalité de sa stratégie dans le domaine du développement durable doit reposer sur le changement des comportements des citoyennes, des citoyens, des entreprises et de l'État « de manière à ce que tous adoptent des pratiques socialement responsables ». En conséquence, ces organisations réclament que la mise en œuvre de la Loi sur le développement durable vise toute la société et non seulement l'administration publique. Les positions de la CSN vont dans le même sens.

À leur avis, le nouveau cadre législatif doit identifier des axes prioritaires d'action : réduire les gaz à effet de serre en adoptant les mesures nécessaires dans les domaines du transport et de l'énergie, soutenir une meilleure gestion des ressources naturelles (eau, forêt, sol) et des matières résiduelles. Poser des actions en faveur du plein emploi, de la formation, de la prévention en santé, de l'élimination de la pauvreté et agir sur la démographie. Appuyer une productivité plus responsable et l'innovation dans les entreprises, développer des emplois sectoriels et territoriaux. Enfin, exiger des comptes en matière de responsabilité sociale des entreprises, de la finance et des consommateurs.

« Dans la perspective de la triple reddition de comptes, nous proposons que le gouvernement encourage l'émergence de nouvelles normes de responsabilité sociale par un ensemble cohérent de mesures incitatives et obligatoires pour les entreprises et les consommateurs », souligne Gilles L. Bourque, l'un des auteurs du mémoire.



Gilles L. Bourque

Passant de la parole aux actes, Fondation s'est engagé en juillet 2005 à participer à 11 actions concrètes dans le cadre de la phase de démarrage du premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise.

Pour la consommation responsable

Engagée en faveur de la consommation responsable, la CSN adoptait en 2004 un plan d'action de trois ans pour que ses pratiques syndicales soient en concordance avec les principes du développement durable.

Le plan d'action 2005-2008 vise pour chacune de ces années à ce que 10 % des syndicats accomplissent des gestes concrets en ce qui concerne la consommation responsable et le commerce équitable. En février, la CSN a tenu une session de formation avec tous les responsables régionaux et de fédérations afin de peaufiner son plan d'action. « On a constaté que nos gens, dans leurs régions, ne savent pas où se procurer des produits équitables. Nous les aiderons concrètement à établir des réseaux d'approvisionnement, tout en faisant la promotion d'un changement de comportement individuel en matière de recyclage et de consommation », explique Pierre Patry.



Photo : Paul Labelle

Pierre Patry



Diagnostic de performances

Un « déclencheur » en développement durable

par Jean-Sébastien Marsan

Le diagnostic est offert non seulement aux entreprises du portefeuille Fondation mais aussi à toutes les organisations de la province, syndiquées ou non. À la mi-février 2006, l'équipe de Francine Craig avait réalisé trois études de performance en développement durable : dans une scierie d'Abitibi-Consolidated à Normandin, dans un centre de la petite enfance de Montréal (la Sourithèque) et à l'interne, chez Fondation.

La scierie de Normandin a vivement impressionné Francine Craig. « Ils sont assez avancés en environnement, dit-elle. Ce que le diagnostic a permis de voir, c'est qu'ils avaient déjà de bonnes pratiques de gestion environnementale dans la scierie. Ils ont innové, ce sont des "patenteux", mais ils ne l'avaient jamais constaté. »

Le Fonds de formation professionnelle, créé en 2000 à l'initiative de Fondation, propose depuis peu un diagnostic des performances organisationnelles en développement durable. « Il n'y a pas d'autres outils comme ça dans le monde, c'est unique ! », se félicite Francine Craig, directrice des projets au Fonds.



Yvon Lapointe

Photo : Jeannot Lévesque

Recyclage du papier et du plastique, réduction de la consommation d'eau et d'énergie, et même l'utilisation de résidus de maïs en guise de carburant dans le séchoir à bois, tout est décrit dans le diagnostic de la scierie. « Au pif, nous avions des perceptions, des commentaires dans l'usine, mais nous n'avions pas tâté le terrain.

Quand ça nous a été présenté sur graphiques, avec des sondages, le tableau était plus précis », relate Yvon Lapointe, président du syndicat, qui croit que le diagnostic permettra aussi de faire évoluer les relations de travail. « Nous savons ce que nous devons améliorer », dit-il.

L'entreprise radiographiée

La grille d'analyse du diagnostic a été élaborée au cours des deux dernières années en collaboration avec la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Elle permet de dresser un portrait de la per-



« Notre diagnostic est un outil novateur, qui n'existe même pas sur le marché. »

formance d'une organisation au regard des trois dimensions du développement durable : économique et financière, sociale, et environnementale. La reddition de comptes est aussi connue sous le terme anglais

humaines, production, finance, comptabilité, gestion, etc. Notre diagnostic fera ressortir les mêmes informations qu'un diagnostic traditionnel, mais on ne le produit pas sous la même forme : on présente la

se comporte avec ses employés et comment ces derniers vivent dans l'entreprise », explique Francine Craig. Le diagnostic comportera des recommandations à l'employeur (et, s'il y a lieu, au syndicat) pour le sensibiliser au développement durable, suggérer une approche de gestion participative, etc.

« Notre diagnostic est un outil novateur, qui n'existe même pas sur le marché, insiste Francine Craig. J'aurais pu l'appeler "déclencheur" en développement durable parce qu'il allume des lumières et déclenche un changement de culture. »

Méthodologie du diagnostic

Sur le terrain, Francine Craig utilise trois outils de cueillette de l'information : un questionnaire que doit remplir chaque employé-e de l'entreprise, un second pour des membres de comité exécutif syndical et un troisième pour des membres de la direction de l'entreprise. « Normalement, dans un diagnostic traditionnel, les employés ne sont pratiquement pas impliqués, encore moins le syndicat », souligne-t-elle.

Par la suite, l'équipe de Francine Craig produit un rapport sur les faits saillants, les points

forts et les points faibles de l'entreprise, les écarts significatifs — par exemple, quand les salariés prétendent que le climat de travail est pourri et que la direction soutient le contraire.

« Ensuite, on convoque une rencontre avec un ou deux membres de la direction et du conseil d'administration, des représentants du syndicat et des employés, explique la directrice des projets. Le nerf de la guerre, c'est de mettre le diagnostic sur la table et d'en discuter, d'arriver à un consensus sur la compréhension des informations. On termine par des recommandations.

« Notre but, c'est que d'ici quelques années, après avoir travaillé avec les entreprises, celles-ci soient capables de produire leurs premiers rapports de développement durable, révèle Francine Craig. Et on pourra les accompagner. »

triple bottom line. Le Fonds et la Chaire s'inspirent des indicateurs de performance du *Global Reporting Initiative* (GRI).

« Avez-vous déjà vu un rapport de diagnostic d'entreprise ?, expose Francine Craig. Une équipe de spécialistes entre dans une entreprise et évalue diverses performances : service marketing, ressources

performance de l'entreprise sur les plans finance et économie, social et environnemental. »

Par exemple, les indicateurs traditionnels en gestion des ressources humaines sont remplacés par un rapport sur la performance sociale de l'entreprise. « À l'intérieur de cette dimension sociale, on regarde comment l'employeur



Francine
Craig



La triple reddition de comptes

Quand les entreprises n'ont plus de secrets

par Jean-Sébastien Marsan

Bâtirente, le REER collectif créé en 1987 à l'initiative de la CSN, a récemment réussi à obtenir d'entreprises dont elle est actionnaire des engagements précis en matière de développement durable. Ainsi, la minière Barrick Gold révélera de manière plus transparente les sommes versées aux pays en voie de développement où des ressources sont extraites. Alcan discutera des besoins des populations de la province indienne d'Orissa, inquiètes d'un projet d'extraction de bauxite et de production d'alumine. Et Sears Canada publiera un rapport sur ses performances en développement durable.

Le fait de procéder à ces manœuvres d'actionnaire institutionnel revient à « induire un cercle vertueux », déclare Daniel Simard, coordonnateur général de Bâtirente. En effet, « les sociétés qui ont les meilleures performances environnementales sont souvent celles qui ont les meilleures performances financières », rappelle Daniel Simard. Les marchés financiers et les assureurs peuvent décoter une entreprise négligente qui s'expose à un risque social ou environnemental.

En 2006, les promoteurs du développement durable portent une cravate ou un tailleur et fraient dans les milieux financiers. Leur dada : la triple reddition de comptes, soit le dévoilement aux actionnaires et au grand public de la performance économique et financière, sociale, et environnementale des entreprises. Leur mot clé : transparence.

Cette équation a mis du temps à s'imposer. D'autant plus qu'à sa naissance, dans les années 80, le concept de développement durable souffrait d'une énorme lacune : l'absence d'indicateurs universels comparables et standardisés, faciles à consulter par les investisseurs et les financiers.

Encore aujourd'hui, n'importe quelle entreprise peut se réclamer du développement durable sans nécessairement s'engager à produire des résultats. D'où le raz-de-marée de promesses insignifiantes, de « politiquement correct », de discours publicitaires.

L'apport du GRI

Pour forcer les entreprises à passer à l'action, celles-ci doivent dévoiler aux actionnaires et à l'opinion publique leur bilan environnemental et social. Encore faut-il utiliser un outil de référence consensuel. Depuis 2002, cet instrument a un nom : le *Global Reporting Initiative* (GRI), un organisme à but non lucratif fondé en

1997 par l'ONG américaine *Coalition for Environmentally Responsible Economies* et le Programme des Nations unies pour l'environnement. Basé à Amsterdam, le GRI est indépendant depuis 2002.

Cet organisme multipartite a défini 97 indicateurs de per-

formance pour les entreprises qui s'engagent à produire une triple reddition de comptes. Ces indicateurs, qui se veulent des standards internationaux, facilitent la comparaison des résultats.

L'adhésion au GRI est volontaire. En janvier dernier, il

« Les sociétés qui ont les meilleures performances environnementales sont souvent celles qui ont les meilleures performances financières. »



Daniel Simard



« Les rapports des entreprises ne sont pas tous comparables. »

Laetitia Tankwe

comptait environ 250 entreprises membres (qui lui assurent une partie de son financement) et 750 organisations du monde entier utilisaient, en tout ou en partie, ses indicateurs. Le GRI n'a aucun pouvoir de sanction (ce n'est pas un tribunal) et ne certifie pas les entreprises.

Limites et obstacles

Au 8 février dernier, 27 entreprises canadiennes utilisaient les indicateurs du GRI, dont la Banque Royale du Canada, BC Hydro, Bell Canada Entreprises (BCE), Exportation et Développement Canada, Hydro-Québec. Cette liste renferme aussi des pollueurs notoires : Alcan, Petro-Canada et Shell Canada. Une organisation utilisant les indicateurs du GRI n'est pas nécessairement une entreprise 100 % écolo.

Se réclamer du GRI, c'est plutôt révéler ses progrès sur la voie du développement durable. Par exemple, le Rapport

sur la durabilité d'Alcan 2005 indique que la multinationale de l'aluminium a lâché 97 milliers de tonnes de déchets dangereux dans l'environnement en 2004 contre 831 milliers de tonnes en 2002. Alcan s'engage à poursuivre ses efforts et à les documenter correctement.

« Le GRI a développé plusieurs indicateurs intéressants, mais je ne crois pas que ce soit une approche qui fasse l'unanimité », critique Olivier Boiral, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les normes internationales de gestion et les affaires environnementales à l'Université Laval. « Le problème, c'est que ces indicateurs ne sont pas universels. Ce qui est un bon indicateur de performance environnementale dans une entreprise n'est pas nécessairement un bon indicateur dans une autre entreprise. »

« Comme toutes les entreprises ne répondent pas à tous

les indicateurs, les rapports des entreprises ne sont pas tous comparables, note Laetitia Tankwe, économiste chez Bâtirente. C'est encore un travail en évolution. » Pour tenter de corriger ces lacunes, le GRI a prévu des ajustements selon les secteurs d'activité des organisations.

Certains utilisent les indicateurs du GRI à des seules fins de marketing et de relations publiques. « C'est un risque, admet James Murphy, directeur associé du GRI. Mais des entreprises comme McDonald's, Wal-Mart et Nike se sont rendu compte qu'elles ne peuvent ignorer leur impact sur l'environnement et qu'elles doivent être transparentes. Et je crois que la transparence est rentable. À la fin, ce sera le marché qui jugera. »

Vers la conformité totale

Le rapport annuel 2004 de Bâtirente est aussi son premier inspiré des indicateurs du GRI, sans toutefois les respecter intégralement. « Le GRI offre la possibilité, année après année, de tendre vers la conformité totale », souligne Laetitia Tankwe, qui croit qu'il faudra un peu moins de dix ans à Bâtirente pour y parvenir.

Fondation produira son rapport annuel 2005-2006 en

s'inspirant des indicateurs du GRI, une première. « Un rapport conforme, ce sera plus difficile à atteindre, prévoit Gilles L. Bourque, économiste chez Fondation. Pour la centaine d'indicateurs qui sont imposés, il faut des réponses, quantitativement ou qualitativement, et quand on ne peut donner une réponse, il faut se justifier. Alors, on y va par étapes. On retrouvera environ 75 % des indicateurs dans le rapport 2006. En 2010, on devrait atteindre la conformité totale aux lignes directrices du GRI. »

Il y a des lustres que Fondation est tombé dans la marmite de la triple reddition de comptes. « Notre mission est de créer de l'emploi et d'avoir un rendement satisfaisant pour les actionnaires, rappelle Gilles L. Bourque. C'est la dimension économique. Parmi les créneaux dans lesquels investit Fondation il y a les entreprises d'économie sociale et celles à gestion participative. C'est la dimension sociale. Et un autre créneau d'investissement de Fondation est voué aux entreprises qui ont des pratiques environnementales reconnues. Avant que la notion de développement durable soit popularisée, Fondation travaillait dans cette perspective. »

Non à la privatisation, oui à de nouvelles règles de gouvernance

par Jacqueline Rodrigue

Photos : Alain Chagnon

Depuis plusieurs semaines, il y a un grand tapage autour des pratiques commerciales et de gestion de la SAQ qui ont ébranlé la confiance du public à l'égard de cette société d'État. Pour la CSN et le Syndicat des employé-es de magasins et de bureaux de la SAQ (SEMB-SAQ-CSN), non seulement une enquête doit être menée, mais on doit d'ores et déjà assurer à la population que les règles de gouvernance seront profondément modifiées afin qu'un tel dérapage ne puisse plus se produire.

Au cours des dernières semaines, la SAQ a fait les manchettes régulièrement, notamment à propos du prix des vins, des primes au rendement et autres récompenses pour les cadres et les membres

du conseil d'administration ainsi que des dépenses des cadres supérieurs. Le 23 février dernier, le ministre des Finances, Michel Audet, demandait enfin au vérificateur général de faire enquête à la SAQ. Certes, l'enquête commandée a sa raison d'être et elle

devrait faire la lumière sur les pratiques commerciales de la SAQ. La CSN appuie cette initiative du ministre, mais la considère comme étant beaucoup trop timide. Pour les représentantes et les représentants de la centrale, le mandat donné au vérificateur

Dans cette succursale *Sélection*, située à Montréal, on trouve généralement entre 3000 et 3500 produits sur les tablettes. Vingt-deux employé-es réguliers dont cinq conseillers en vin y travaillent pour desservir la clientèle.



consommateurs, tout en accomplissant sa mission sociale. Il faut beaucoup de doigté pour maintenir le meilleur équilibre entre toutes ces missions. Voilà pourquoi elle doit avoir des politiques rigoureuses et transparentes », soutient la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau.

En Alberta : le mythe de la privatisation

La privatisation en Alberta constitue un mythe réel, car dans les faits, avec elle, on a assisté sur l'ensemble de ce territoire à une disparité des prix, des services et des produits. Et, non seulement parle-t-on de disparité des prix, mais ces derniers ont explosé avec la privatisation. D'ailleurs, le gouvernement albertain a même décidé de réduire les taxes pour faire un contrepoids à leur augmentation. Selon des données de Statistique Canada, sur 12 ans, de 1992 à 2004, le coût des produits alcoolisés a progressé de manière beaucoup plus importante en Alberta. Pendant cette période,

les prix ont augmenté de 21 % au Québec, comparativement à 27 % en Ontario et à 39 % en Alberta.

On vante également l'augmentation du nombre de magasins en Alberta, qui serait passé de 310 à 1087 avec la privatisation. Par contre, chaque point de service offre moins de produits différents, ce qui est encore au désavantage du consommateur. Bref, avec la privatisation, il n'y a pas eu de changements positifs pour le Trésor, ni pour les consommateurs.

Des travailleurs moins payés et moins qualifiés

Toujours en Alberta, depuis la privatisation, les travailleuses et les travailleurs ont connu une baisse draconienne de leur rémunération, soit 36 % du salaire horaire. Cette baisse n'a profité ni au consommateur ni au gouvernement, car elle ne s'est pas traduite sur le coût des bouteilles ou sur les dividendes du gouvernement. Et c'est sans compter l'incidence

fiscale négative d'une réduction des salaires.

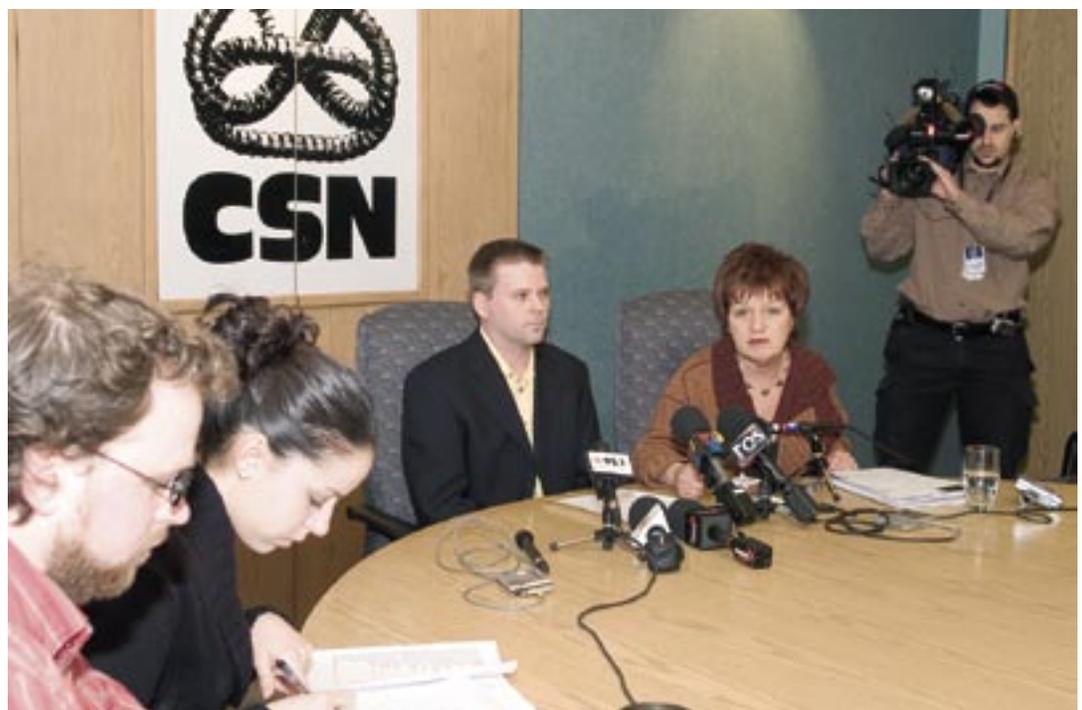
« Cette baisse des salaires signifie clairement une non-reconnaissance du rôle conseil des salarié-es, ce qui est pourtant la marque de commerce actuelle de la SAQ au Québec, précise Éric Brunet, président du syndicat. En Alberta, dans les quelques magasins où il y a un plus vaste choix de produits et de meilleurs conseillers en vin, les produits sont plus chers. Nous pouvons nous demander si l'entreprise privée serait à même d'assumer la formation de son personnel comme la SAQ peut le faire ? Au Québec, nous avons fait le choix d'offrir à l'ensemble de la population des prix identiques pour les différents produits et de tendre à une plus grande uniformisation quant à l'offre de produits et de services. L'État québécois a également fait le choix de tirer davantage de revenus de certains produits, dont ceux alcoolisés. »

Les événements récents survenus à la SAQ ont soulevé la ►

général devrait couvrir l'ensemble des politiques en vigueur à la SAQ, notamment au regard de la qualité des règles de gouvernance et d'une mise à jour de sa loi constitutive. De plus, le gouvernement devrait déjà indiquer à la population le calendrier qu'il entend fixer pour modifier ces règles. À ce jour, il se contente d'annoncer que les règles de gouvernance de plusieurs sociétés d'État seront revues, mais aucun échéancier de travail n'est présenté.

Pour les représentants de la CSN, la loi constitutive de la SAQ doit prévoir, entre autres, des mécanismes pour que la société d'État s'acquitte au mieux de sa mission sociale et pour que le vérificateur général ait le mandat d'y mener des enquêtes sur l'ensemble de ses pratiques. Aussi, ses politiques devraient contenir des processus internes de contrôle qui répondent aux normes les plus élevées en matière d'éthique, de gestion et de gouvernance. Les nominations à la direction, au conseil d'administration et aux comités de vérification devraient s'appuyer sur des critères qui favorisent la compétence des personnes mises en place et non leurs affinités politiques.

« Comme monopole, la SAQ a de lourdes responsabilités. Elle doit fournir des revenus à l'État et offrir les meilleurs prix aux



Le 26 février dernier, la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, et le président par intérim du Syndicat des employé-es de magasins et de bureaux de la SAQ, Éric Brunet, donnaient une conférence de presse pour faire le point sur la crise que connaît actuellement la SAQ.

SAQ



À partir de quelques données recueillies sur Internet, nous avons fait une comparaison de prix de certains produits vendus à la SAQ, à la LCBO (en Ontario) et dans un magasin de l'Alberta (Kensington Market). Ce dernier peut se comparer en matière de produits disponibles et de services conseils à une petite succursale Sélection de la SAQ. Sur 45 produits comparés, 35 sont plus dispendieux au Kensington Market, sept le sont moins et trois n'y sont pas disponibles. Les prix répertoriés sur le site de Kensington Market ne comportaient pas la taxe fédérale de 7%. Nous l'avons donc ajoutée.

Produits	LCBO	Kensington	SAQ	Alberta/Qc
Wolf Blass (Yellow Label, 2004)	17,05 \$	19,25 \$	17,95 \$	-6,75 %
Taylor Fladgate (First Estate port)	15,50 \$	20,32 \$	17,95 \$	-11,66 %
Vieille ferme (2002)	10,55 \$	13,36 \$	13,85 \$	3,63 %
Duboeuf (brouilly, 2004)	17,95 \$	18,71 \$	19,90 \$	6,34 %
Falveley Mercurey, 2001	25,95 \$	24,80 \$	26,65 \$	8,34 %
Fleur du Cap (merlot, 2003)	13,00 \$	16,57 \$	16,55 \$	-0,15 %
Glenfiddich (12 ans, 375 ml)	21,95 \$	20,85 \$	20,50 \$	-1,70 %
Harvey Bristol Cream	14,60 \$	17,11 \$	14,25 \$	-16,71 %
Hugel Gentil (2003)	14,95 \$	17,64 \$	16,95 \$	-3,93 %
Marnier Pineau des Charentes	16,50 \$	20,85 \$	18,50 \$	-11,29 %
Masi Campoflorin (ripasso, 2002)	17,00 \$	21,39 \$	18,95 \$	-11,40 %
Masi (valpolicella, 2002)	14,00 \$	17,11 \$	17,50 \$	2,28 %
Mission Hill (merlot, 2003)	15,95 \$	19,25 \$	16,00 \$	-16,88 %
Mondavi Coastral (pinot noir, 2004)	20,00 \$	21,39 \$	19,95 \$	-6,73 %
Nipozzano (reserva chianti Rufina, 2002)	20,00 \$	24,06 \$	21,90 \$	-8,99 %
Pommery Pop (200 ml)	N.D.	17,11 \$	16,45 \$	-3,85 %
Absolut vodka	23,95 \$	27,27 \$	23,25 \$	-14,75 %
Liberty School (cabernet, 2003)	19,95 \$	27,27 \$	20,55 \$	-24,65 %
DiSaronno Amaretto	25,50 \$	27,81 \$	24,45 \$	-12,08 %
Fonseca (LBV 1997-1999)	22,95 \$	28,88 \$	20,95 \$	-27,46 %
Marques de Riscal (reserva, 2000)	20,55 \$	28,88 \$	26,40 \$	-8,59 %
Jamerson 3 Star (750 ml)	27,95 \$	29,41 \$	28,95 \$	-1,58 %
Jadot Moulin à vent	28,95 \$	29,95 \$	27,90 \$	-6,84 %
Johnnie Walker Red	27,05 \$	29,95 \$	27,75 \$	-7,34 %
Kahlua	27,05 \$	29,95 \$	27,10 \$	-9,51 %
Ricard (pastis de Marseille)	24,95 \$	29,95 \$	24,45 \$	-18,36 %
Pascal Jolivet (sancerre, 2003)	34,00 \$	31,09 \$	29,40 \$	-5,43 %
Havana Club (ambré)	29,10 \$	33,69 \$	23,30 \$	-30,85 %
Jolivet (Pouilly fumé, 2003)	29,95 \$	33,69 \$	27,70 \$	-17,79 %
Coppola (merlot, 2003)	29,95 \$	36,37 \$	28,25 \$	-22,32 %
Penfolds Bin 389 (cabernet, 2002)	35,95 \$	38,51 \$	37,25 \$	-3,27 %
Glenfiddich (12 ans)	41,95 \$	40,11 \$	41,00 \$	2,21 %
Moët Chandon (brut)	59,75 \$	59,37 \$	63,00 \$	6,11 %
Moët Chandon (cuvée Dom Pérignon, 1998)	192,15 \$	221,48 \$	191,00 \$	-13,76 %
Grand Marnier	44,80 \$	43,86 \$	42,50 \$	-3,10 %
Bacardi	22,50 \$	26,20 \$	20,95 \$	-20,05 %
Gordon's	22,95 \$	N.D.	19,50 \$	N.D.
Beefeater	21,95 \$	25,13 \$	20,00 \$	-20,43 %
Canadian Club	21,25 \$	25,67 \$	22,00 \$	-14,29 %
Smirnoff	21,50 \$	26,20 \$	21,75 \$	-17,00 %
Polar Ice	22,50 \$	N.D.	19,95 \$	N.D.
Chivas	38,30 \$	31,55 \$	42,50 \$	34,69 %
Bailey's	27,60 \$	31,02 \$	29,05 \$	-6,35 %
Tia Maria	26,95 \$	N.D.	26,95 \$	N.D.
Johnny Walker	27,05 \$	29,95 \$	27,80 \$	-7,18 %

► grogne, mais nous mettons en garde la population contre ceux qui sautent littéralement sur l'occasion pour réclamer la privatisation de cette société d'État. Il faut bien se demander qui a réellement un avantage à ce que

la SAQ soit privatisée, interrogent les représentants syndicaux de la CSN.

« La privatisation n'est pas une panacée. Il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain. La population québécoise a tou-

jours démontré un attachement au réseau de la SAQ ainsi qu'au service de qualité qu'elle y trouve. Nous croyons fermement que ni les citoyens-actionnaires ni les consommateurs ne sortiraient gagnants d'une privatisation de

la SAQ. Par ailleurs, la situation actuelle démontre clairement qu'il doit y avoir un resserrement sérieux des règles de gestion et de gouvernance afin de rétablir la confiance de la population », précise Claudette Carbonneau.



Quand l'État génère la main-d'œuvre à bon marché

par Jacqueline Rodrigue

Photos : Alain Chagnon

Ils sont disponibles le jour, le soir et la nuit, sept jours par semaine, 365 jours par année. Ils s'occupent d'êtres humains démunis. Malgré l'importance de leur travail et de leurs responsabilités, le gouvernement, par ses décisions, les maintient dans des conditions de travail discriminatoires. De qui parle-t-on ? Il s'agit des milliers de travailleuses et de travailleurs qui œuvrent dans ce qu'on appelle les ressources intermédiaires (RI) ou les ressources de type familial (RTF). Ces ressources accueillent des personnes handicapées, des personnes déficientes intellectuelles, des personnes qui éprouvent des problèmes de santé mentale ou encore des personnes âgées en perte d'autonomie. Elles peuvent accueillir jusqu'à neuf usagers.

Selon les données les plus récentes, on compte environ 5500 travailleuses et travailleurs dans ces RI et RTF. Au 31 mars 2003, selon les statistiques du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), près de 14 000 adultes et personnes âgées vivaient dans 3667 résidences d'accueil offrant moins de neuf places et reconnues par le MSSS. On les appelle communément les ressources non institutionnelles supervisées.

Ce type de ressources a connu une croissance importante à la

fin des années 80 alors que le gouvernement a procédé à ce que l'on a appelé la *désinstitutionnalisation*. Cette politique avait pour objectif de réorienter les bénéficiaires des hôpitaux psychiatriques vers d'autres types de ressources afin de les réintégrer dans la société.

Jacquelin Ouellet est responsable, avec sa conjointe, d'une RTF dans le Bas-Saint-Laurent depuis 18 ans. Dans son cas, il héberge sous son toit sept bénéficiaires qui souffrent de déficience intellectuelle. Ces derniers lui sont référés par le Centre de réadaptation en déficience in-

tellectuelle. D'ailleurs, ce sont les intervenants du Centre qui détermineront, en fonction de l'évaluation clinique des bénéficiaires, le nombre d'usagers dont M. Ouellet et sa conjointe peuvent prendre soin.

« Aujourd'hui, notre rôle consiste à offrir l'hébergement, la supervision, la protection et l'accompagnement des usagers. Auparavant, on nous disait que notre rôle était de remplacer les parents, d'être de bons pères et de bonnes mères de famille », explique Jacquelin Ouellet.





► Une journée type

De 6 h 30 à 8 h 30, c'est le lever de la maisonnée et l'organisation du déjeuner. Après, on voit à l'hygiène corporelle et à l'habillement. Certains se débrouillent seuls, d'autres ont besoin d'aide. Même pour ceux qui sont plus autonomes, il faut vérifier que tout est fait convenablement, par exemple, que la barbe est bien coupée et que les vêtements sont bien agencés.

Chaque jour de la semaine, deux bénéficiaires quittent la résidence à 8 h pour participer à des activités organisées par le centre de réadaptation. Il peut s'agir d'ateliers de travail ou d'activités favorisant l'intégration sociale. Pendant ce temps-là, les autres bénéficiaires demeurent à la résidence où Jacquelin et sa conjointe les font participer à diverses activités. Les pension-

naires contribuent également, dans la mesure de leurs capacités, à certains travaux domestiques (éplucher des pommes de terre ou des carottes, faire la vaisselle).

En soirée, ils peuvent regarder la télévision ou s'adonner à des activités personnelles dans leurs chambres. Entre 9 h et 9 h 30, c'est la préparation pour la nuit avec la distribution des médicaments. Chacun demeure libre de se coucher à l'heure qu'il veut. « Toutefois, il faut être vigilant, car ça ne prend pas grand-chose pour les déstabiliser. Si un bénéficiaire manque de sommeil, il peut être très perturbé. Il nous faudra intervenir et déterminer avec l'intervenant du centre de réadaptation les dispositions à prendre », soutient Jacquelin Ouellet.

Pas de répit

Il faut comprendre qu'il s'agit d'une clientèle ayant des problèmes de comportement assez sévères, qui demande donc beaucoup de soins, d'attention et de suivi. « C'est une clientèle extrêmement vulnérable. Ce sont de grands enfants pour qui on recrée un milieu de vie familiale. Ils ont besoin de cette vie de famille. Par notre action, on parvient à améliorer leur comportement et c'est très valorisant ce sentiment de leur procurer du bien-être, affirme Jacquelin Ouellet.

« Par ailleurs, nous avons une grande responsabilité, 24 heures sur 24, et nous devons jongler avec l'instabilité financière et des conditions de travail difficiles. En nous interdisant de nous syndiquer, le gouvernement nous dit "vous allez rester tels que vous êtes, avec vos difficultés". Nous,



Jacquelin Ouellet

nous voulons améliorer nos conditions de travail », conclut Jacquelin Ouellet.

Une grande insécurité financière

Généralement, quand on exploite une RTF, on est propriétaire de sa maison. Par ailleurs, il aura fallu acheter cette maison ou encore la rénover pour la rendre adéquate. « L'achat ou l'amélioration d'une maison demande des sommes importantes. Il est difficile d'obtenir des prêts, car même si on parvient à se faire accréditer auprès des institutions pour pouvoir accueillir un certain nombre d'usagers, nous n'avons aucune garantie concernant leur nombre réel ou le moment de leur arrivée. Pour les institutions financières, c'est un peu comme si notre contrat ne valait rien. Dans ce contexte, il est difficile de recruter des personnes exploitant ces foyers d'accueil. Certaines font même faillite », explique Carole Renaud, responsable d'une RTF dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Laissés à eux-mêmes

En décembre 2003, le gouvernement Charest adoptait une loi qui

a eu pour effet de désyndiquer les travailleuses et les travailleurs des RI et des RTF qui s'étaient déjà syndiqués et empêchait toute syndicalisation de ce secteur. Rappelons que la CSN avait, depuis quelques années, commencé à syndiquer les salarié-es des ressources intermédiaires et de type familial afin qu'ils puissent se prendre en main et négocier de réelles conditions de travail dans le respect. La nouvelle loi prévoit strictement un droit de reconnaissance d'une association, et ce, sans réel pouvoir de négocier des conditions de travail, mais plutôt des conditions générales d'exercice des activités des ressources dans des ententes avec des organismes représentatifs.

Pour se faire reconnaître comme organisme représentatif auprès du MSSS, ledit organisme doit regrouper au moins 20 % des ressources qu'il veut représenter au niveau provincial. Dans notre cas, il s'agit des RI et RTF pour adultes de neuf usagers ou moins, ou un nombre de ressources qui représentent au moins 30 % du nombre total des usagers de ce type de ressources.

La CSN s'est opposée à l'adoption de cette loi et, au lendemain de son adoption, la centrale déposait une plainte au Bureau international du travail à Genève. En janvier 2004, la CSN déposait également une action en Cour supérieure pour contester la constitutionnalité de cette loi. En même temps, elle mettait en place l'Association des intervenant(es) en milieu résidentiel pour adultes (AIMRA-CSN), association pour laquelle la centrale poursuit toujours son recrutement.

« Comme on n'a aucun pouvoir de négociation de nos conditions de travail depuis que le gouvernement nous a retiré notre droit à la syndicalisation en 2003, il est important que l'AIMRA-CSN puisse tirer profit de la très grande force de représentation de la centrale dans le réseau de la santé. Devant le gouvernement, on doit se donner une équipe nationale forte et représentative pour être reconnus à notre juste valeur », soutient Carole Renaud.



Carole Renaud

Fini les protections sociales !

En décembre 2003, en adoptant une loi qui enlève le statut de salarié au sens du Code du travail aux travailleuses et aux travailleurs des RI et RTF pour les reconnaître plutôt comme des travailleurs autonomes, le gouvernement Charest leur enlève la possibilité de se prévaloir des protections sociales qu'ont les salarié-es :

- Code du travail (syndicalisation, représentation collective, négociation des conditions de travail, etc.) ;
- Loi sur les normes du travail (congés annuels, congés pour responsabilités parentales diverses, jours fériés, période de repos hebdomadaire, heures et semaine de travail, heures supplémentaires, harcèlement au travail, recours en cas de congédiement ou de mesure illégale, etc.) ;
- Loi sur l'équité salariale (fin de la discrimination basée sur le sexe, ajustements salariaux obligatoires, recours, etc.) ;
- Loi sur les accidents et les maladies professionnelles (indemnités de remplacement du revenu, recours divers, etc.) ;
- Loi sur la santé et la sécurité au travail (retrait préventif de la travailleuse enceinte, droit de refus, prévention des risques, etc.) ;
- Loi sur la Fête nationale ;
- Loi sur le régime de rentes du Québec (revenus de retraite, indexation, etc.) ;
- Loi sur les régimes complémentaires de retraite (prestations complémentaires) ;
- Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre (formation professionnelle, accroissement des qualifications, etc.) ;
- Loi fédérale sur l'assurance-emploi (prestations en cas de perte d'emploi, recours, etc.) ;
- Régime d'assurance-vie, d'assurance-maladie, d'assurance-salaire en cas d'invalidité.

La CSN réclame des modifications

par Maroussia Kishka

Le nombre de plaintes de salarié-es qui se considèrent lésés par leur syndicat a triplé à la Commission des relations du travail (CRT) depuis l'entrée en vigueur de l'article 47.2 du Code du travail, le 1^{er} janvier 2004. La CRT doit traiter ces plaintes sans ajout de personnel et convoquer automatiquement des audiences où toutes les parties sont tenues d'être représentées. Or seulement une infime proportion de ces plaintes sont fondées. La très grande majorité d'entre elles font l'objet d'un désistement ou sont rejetées par le tribunal.

Le droit de déposer une plainte pour un manquement au devoir de représentation du syndicat n'est plus restreint à un renvoi et à une mesure disciplinaire. Une ou un salarié-e peut porter plainte s'il juge que son syndicat a fait preuve de négligence grave ou a agi de façon arbitraire, discriminatoire ou de mauvaise foi à l'endroit des salarié-es de l'unité de négociation qu'il représente. C'est ce que prévoit l'article 47.2 du Code du travail. La portée de ce droit s'est donc élargie, ce qui a accru le travail de la Commission.

53 plaintes par mois

Cette situation suscite une vive préoccupation, car les responsabilités de la CRT ne cessent de s'accroître. La Commission des normes du travail a, de son côté, commencé à lui référer des plaintes en harcèlement psychologique. À la CRT, on prévoit en recevoir une trentaine par mois. De plus, à la suite de l'adoption du projet de loi 135 en décembre dernier, la CRT devra entendre les plaintes relatives à l'exercice de la liberté syndicale dans l'industrie de la construction. Des pressions sont donc faites auprès

du ministre du Travail afin qu'il augmente le personnel. La CRT, qui emploie presque autant d'agents de relations de travail que de commissaires, soit une soixantaine, doit prioritairement entendre les requêtes en accréditation syndicale et les recours en vertu de l'article 45. Il s'agit d'une exigence du législateur.

De leur côté, les employeurs et les organisations syndicales ont demandé à la CRT qu'elle améliore le traitement des plaintes en matière d'obligation syndicale de représentation. Elle en reçoit en moyenne 53 par mois. Dix-huit sont liées à des cas de congédiement et de mesures disciplinaires. À celles-ci se sont ajoutées, depuis janvier 2004, 35 plaintes par mois en moyenne en vertu de l'article 47.2.

Selon une compilation de la CRT datant du 11 octobre 2005, sur les 572 plaintes déposées en vertu de l'article 47.2 qui ont été traitées, 64 %, soit 368, se sont soldées par un désistement et un autre tiers a été rejeté après audience devant un commissaire. En tout et pour tout, moins de 1 % des plaintes traitées se sont soldées par un règlement (45) de conciliation avant audience et seulement 4 des 159 plaintes en-

tendues par un commissaire entre le 1^{er} janvier 2004 et le 11 octobre 2005 ont été accueillies.

Souvent, les plaintes réfèrent à un autre problème que celui du devoir de représentation syndicale. « Les gens se plaignent de ne pas avoir d'information de leur syndicat. Leur dossier peut demeurer sans réponse pendant plusieurs mois », souligne la présidente de la Commission, Andrée St-Georges. Elle donne en exemple les longs délais que doivent subir les gens lors d'un arbitrage. Au lieu de s'adresser

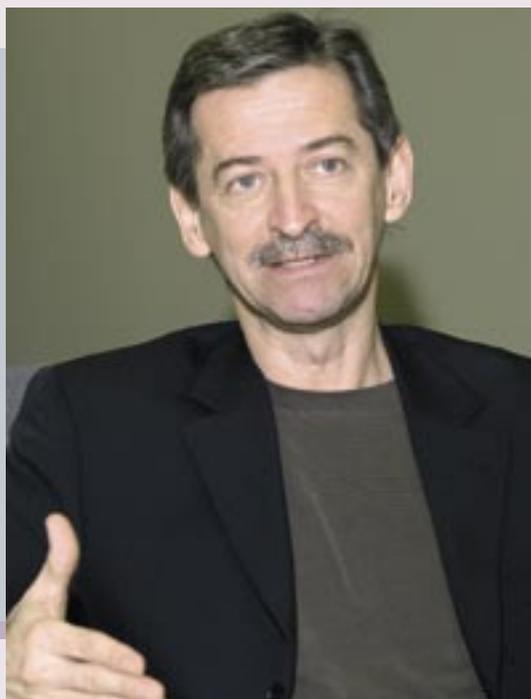
directement à leur syndicat, ils font appel à la CRT.

« Ce sont aussi des personnes qui se sentent lésées par l'application de la convention collective, entre autres lors de changements de postes, ou encore des gens qui se plaignent que leur syndicat a privilégié un aspect plutôt qu'un autre lors d'un grief », indique de son côté Richard Farmer, le directeur régional de l'Ouest à la CRT. Il précise que les décisions rendues par les tribunaux à ce sujet établissent clairement que le syndicat peut faire des choix. Il ne revient pas à la CRT de juger si le syndicat a pris la meilleure décision. « On n'est ni le syndicat, ni l'arbitre, ni l'agent de grief », souligne la présidente de la CRT.

Andrée St-Georges



Photos : Alain Chagnon



Richard Farmer

Un projet pilote

Depuis le 1^{er} octobre 2005, la CRT a modifié la façon de traiter les plaintes reçues en vertu de l'article 47 afin d'alléger le processus. Avant cette date, dès qu'une plainte était reçue, même si elle était incomplète ou imprécise, les parties étaient convoquées en audience, ce qui engorgeait le rôle du Tribunal du travail. « On nous a demandé de faire un tri, une première analyse du dossier avant de convoquer officiellement l'audience », indique M. Farmer.

Le plaignant doit dorénavant remplir un formulaire dans lequel il doit exposer de manière détaillée les faits et faire part aussi des solutions recherchées, ce qui permet de déterminer rapidement si c'est le bon recours pour régler le différend. Cela facilite le

travail de conciliation des agents de relations de travail. « Si c'est un problème de communication, on le sait vite et cela a des chances de se régler rapidement », souligne Andrée St-Georges. La Commission se donne huit semaines pour traiter et régler une plainte avant de convoquer formellement les parties à une audience devant un commissaire. Et lorsqu'une personne ne complète pas les demandes d'information exigées dans un délai fixé, la CRT peut rejeter la plainte de manière sommaire.

Cette nouvelle procédure semble donner de bons résultats. Mais la capacité de la CRT de faire toujours plus avec le même personnel atteint ses limites. Même si elle règle par la conciliation 80 % des plaintes qui lui sont soumises, les délais au

rôle du tribunal commencent à s'allonger. Il faut prévoir quatre mois et demi pour l'audience d'une plainte en vertu de l'article 47 du Code du travail et neuf mois pour une plainte en harcèlement psychologique référée par la Commission des normes du travail.

Des modifications au Code du travail

Par ailleurs, du côté syndical on souhaite voir apporter des modifications au Code du travail. Le processus tel qu'il existe actuellement oblige l'audition de nombreuses plaintes, même si celles-ci ne sont pas fondées. La

CSN réclame donc l'instauration d'un mécanisme à la CRT qui permette de les filtrer. La centrale ne veut pas empêcher la formulation des plaintes, mais faire en sorte que celles-ci puissent être rejetées, s'il y a lieu, après analyse des dossiers. Ainsi, les audiences porteraient uniquement sur les plaintes justifiées, éliminant du même coup les séances du tribunal qui ne servent qu'à rejeter des plaintes, ont expliqué en entrevue Anne Pineau et François Lamoureux du Service juridique de la CSN.



François Lamoureux et Anne Pineau

La CSN aux aguets !

par Michelle Filteau



Photo : Alain Chagnon

« C'est le monde à l'envers. Pendant que la Ville de Québec élimine ses compteurs d'eau, le gouvernement adopte un décret qui confirme pour la ville de Montréal le principe de la tarification de l'eau selon la consommation. » Le vice-président de la CSN, Roger Valois, n'en revient tout simplement pas. Cette décision réclamée par les maires des villes défusionnistes de l'île de Montréal doit-elle être imposée à la majorité, contre l'avis de toutes les études qui prouvent l'inutilité des compteurs d'eau dans le contrôle de la consommation domestique ? « La nouvelle Ville de Montréal doit expliquer ce qu'elle compte faire et réaffirmer son intention de taxer l'eau à même le compte d'impôt foncier », affirme le président du Conseil central du Montréal métropolitain, Arthur Sandborn.

chemin emprunté par les pouvoirs publics avant de céder ce secteur très lucratif à l'entreprise privée. »

Vers la privatisation de la gestion de l'eau

Mais ce qui est le plus inquiétant, c'est l'adoption en catimini de la loi 134, qui permet aux villes de déléguer beaucoup plus facilement la gestion de l'eau. Ainsi, « toute municipalité peut, pour une durée maximale de 25 ans, confier à une entreprise privée l'exploitation et le financement de son système d'aqueduc ou d'égout ou de ses autres ouvrages d'alimentation en eau ou d'assainissement des eaux ». Plusieurs groupes, dont la coalition Eau secours, la Ligue des droits et libertés, la Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire de Montréal

On estime que l'installation de compteurs d'eau sur le territoire de l'ancienne ville de Montréal coûterait au bas mot près de 40 millions, auxquels il faut ajouter un coût annuel de 4,3 millions de dollars en frais d'entretien, de suivi et de gestion. Les études montrent aussi que la tarification a un impact négatif sur les ménages les plus pauvres, qui réduisent leur consommation sous le seuil souhaitable du point de vue de la santé publique. « Installer des compteurs d'eau dans les résidences, c'est dérouler le tapis

rouge à la privatisation, estime la vice-présidente d'Eau secours, Martine Ouellet, dans une brochure intitulée *Démystifier les compteurs d'eau*. Personne ne

doit être dupe quant aux possibilités de privatisation qu'offre l'installation de compteurs dans les résidences et les logements locatifs. C'est habituellement le



Photo : Alain Chagnon



L'an dernier, la radio de Radio-Canada relatait qu'en France de puissants groupes privés facturaient leur consommation d'eau à 80 % des usagers. Mais depuis quelques années, on assiste à une sorte de ressac. Des villes importantes comme Grenoble, Bordeaux et Toulouse reviennent ou tentent de revenir à la gestion publique. Grenoble a mis fin à la privatisation entre autres parce qu'elle a donné lieu à des augmentations de tarifs faramineuses.

(TROVEP) et Développement et paix, se sont indignés de voir la ministre, Nathalie Normandeau, donner aux plus offrants la gestion de l'eau. Même la protectrice du citoyen a envoyé une lettre à la ministre pour lui faire part de ses inquiétudes au sujet de l'imputabilité.

Pour Développement et paix, un organisme de coopération internationale, les expériences de privatisation des services publics d'eau dans des pays du Sud ont souvent donné des résultats désastreux, entraînant une hausse des tarifs ainsi qu'une diminution de l'accès à cette ressource. « L'eau potable est un bien public de responsabilité collective et sa valeur pour le bien commun a priorité sur toute valeur commerciale. » C'est ce que stipule la déclaration sur l'eau de cet organisme, signée par 233 000 personnes et ratifiée par 105 municipalités depuis son lancement à l'automne 2003. Développement et paix s'inquiète particulièrement des désirs avoués de privatisation dans le contexte plus large de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'OMC, qui prône une libéralisation progressive de tous les services, y compris l'eau.

« Dans un processus antidémocratique, à la va-vite, sans débat public, le gouvernement

Charest va à l'encontre de la volonté populaire. Le gouvernement Charest n'a aucun mandat pour aller dans ce sens », estimait pour sa part, Yves Bellavance, de TROVEP, dans une lettre d'opinion publiée dans le journal *Le Devoir*.

« Avec les lois adoptées par le gouvernement Charest, tout est en place pour la privatisation de la gestion de l'eau », martèle Roger Valois. Il y a à peine cinq ans, lors des audiences du BAPE, la population rejetait pourtant la présence du privé dans ce secteur névralgique, de même que les compteurs d'eau dans les résidences, une position reprise par le rapport de la Commission Beauchamp sur la gestion de l'eau au Québec.

« Va-t-on ouvrir ici une porte qu'on ferme ailleurs ? », s'interroge Roger Valois. Une firme indépendante vient, en effet, de rendre son verdict sur les tentatives de privatisation du système d'égout et de traitement de l'eau de la ville d'Edmonton : privatiser serait une erreur ; le réseau appartient aux citoyens. Voilà qui met fin au projet de l'entreprise Epcor, soutenu par le maire Stephen Mandel, qui a causé bien des remous au conseil municipal de la capitale albertaine. Le syndicat qui représente les travailleurs de la ville d'Edmonton



Photo : PC

Au printemps 2000, à Walkerton, en Ontario, sept personnes décèdent et 2300 autres tombent malades à la suite de la contamination de l'eau par la bactérie E. coli. Le 28 juin 2000, un rassemblement à la mémoire des victimes a lieu à Queen's Park, à Toronto, pour protester contre cette tragédie.

Les leçons de Walkerton

Au printemps 2000 se produit, à Walkerton, l'une des pires catastrophes jamais survenues en santé publique au Canada avec la contamination de l'eau potable de cette municipalité ontarienne de 5000 habitants. En août 2004, le gouvernement ontarien chargeait un groupe d'experts de formuler des recommandations quant à l'exploitation des réseaux d'aqueduc et des eaux usées de l'Ontario.

Le rapport de ce groupe d'experts a été rendu public le 22 juillet 2005. Ces derniers estiment que « parmi les modèles proposés, c'est celui de la société de services publics, dont la municipalité est propriétaire, qui est le plus avantageux sur les plans de la gouvernance, de la transparence, de la viabilité financière et de la responsabilisation. Ce choix est particulièrement indiqué pour les réseaux importants susceptibles d'être financièrement viables sans aide extérieure. »

estimait qu'il était inconcevable de privatiser un service qui fonctionne bien. Ce qui est sûr, c'est

que la CSN et le Conseil central du Montréal métropolitain vont surveiller de très près le dossier.



Photo : Alain Chagnon

Léo Kalinda

Mères Courage du Rwanda

De l'abattoir d'humains à la dignité

par Benoit Aubry

Comment ? Comment peut-on continuer à vivre quand on a vu les siens, enfants, conjoint, parents se faire massacrer dans un tourbillon de démence ? Comment peut-on encore croire en l'être humain quand on l'a vu, déchainé, se comporter comme une bête cruelle, féroce et sans pitié ? Comment ne pas sombrer dans la folie, quand on a été humiliée, torturée, violée durant des jours, des semaines, des mois sans fin ?

Des élèves tuent leurs professeurs, des voisins découpent leurs voisins, des maris égorgent leur épouse, des jeunes violent de vieilles dames... Toutes les églises sont devenues des abattoirs d'humains. Chaque jour, plusieurs milliers d'enfants, de femmes et d'hommes sont exterminés à coups de machettes, de gourdins cloutés ou d'autres armes improvisées.

Ces questions, qui s'imposent d'elles-mêmes en visionnant le documentaire *Mères Courage*, obtiennent d'éloquentes réponses de celles mêmes qui ont vécu les horreurs du génocide perpétré au Rwanda, en 1994. Ces femmes qui ont connu le pire, ces mères courage, ont décidé non seulement de survivre mais de se prendre en main, de rebâtir et de vivre.

« Sans père, sans frère ni mari, la Rwandaise rescapée doit survivre et vivre. Son courage édifie le monde », note avec justesse en début de film le réalisateur Léo Kalinda, journaliste à Radio-Canada, qui a lui-même perdu sa mère, deux de ses frères et d'autres membres de sa famille lors du massacre.

Passer à l'action

Ce film raconte comment les femmes rwandaises se sont prises en main et ont décidé de passer à l'action, comment elles combattent leurs cauchemars. « J'ai dû patienter durant huit années avant de persuader ces femmes de parler et de se laisser filmer, raconte Léo Kalinda. Elles acceptaient, mais quand je revenais elles avaient changé d'avis. »

Rencontré au début de février, le réalisateur est calme et serein, mais il est bien sûr fortement

marqué par le drame. Il raconte que deux ou trois semaines après son arrivée au Rwanda, en 1994, les rescapé-es ont commencé à sortir des trous où ils s'étaient réfugiés. « Ils ressemblaient aux prisonniers qui sortaient des camps de concentration en 1945. Ils étaient hagards, sales, malheureux, affamés... Et je regardais surtout les femmes. Elles étaient les plus mal prises. Elles avaient souvent perdu tous leurs proches. Et puis presque toutes avaient été violées... »

Léo Kalinda explique que ces femmes n'attendaient pas de compassion. « On aurait pensé que les Tutsi auraient été obligatoirement solidaires d'elles puisqu'ils faisaient partie de la même communauté. C'était très choquant parce que certains pensaient qu'elles étaient peut-être "partantes"... que c'était une façon de se défendre, d'acheter leur vie. Du coup, elles ne voulaient rien savoir des hommes. Mais je me disais qu'il fallait essayer de savoir ce qu'elles avaient vécu. »

Puisqu'elles semblaient faire davantage confiance aux femmes, c'est une Québécoise, Sylvaine Dufaux, qui a filmé leurs témoignages. Le thème des « mères courage » s'est rapidement imposé, raconte Léo Kalinda. « Au début elles me peinaient, mais par la suite elles m'impressionnaient pour ce qu'elles faisaient. Ce sont des femmes formidables. Dans tout le pays, les femmes du Rwanda se sont organisées.

« D'après moi, paradoxalement, le génocide nous a en quelque sorte aidées », témoigne Athanasie dans le documentaire. Elle explique qu'autrefois les femmes rwandaises étaient considérées comme des enfants. Elles ne croyaient pas que leur salaire,

Un génocide prémédité

En janvier 1994, l'Organisation des Nations unies (ONU) est informée par le commandant de la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) que des milices d'assassins sont formées et entraînées pour tuer les Batutsi et certains opposants Bahutu dont les noms figurent sur des listes préétablies. Ni l'ONU ni les grandes puissances ne réagissent.

Le 6 avril 1994, après que l'avion du président Habyarimana eut été abattu, la garde présidentielle, de nombreux éléments des forces armées rwandaises et les milices d'extrémistes hutu commencent le massacre à Kigali, la capitale, et dans presque tout le pays dès le lendemain. Le génocide se poursuit durant trois longs mois. Sous l'œil indifférent de la communauté internationale, plus d'un million de personnes sont ainsi assassinées.



Des enfants en procession, lors du Jour du Souvenir consacré au génocide, le 7 avril 2005 à Kigali.

quand elles avaient l'occasion de travailler, pouvait vraiment servir la famille. Elles pensaient toujours que seul l'argent gagné par le mari avait de la valeur.

Maintenant, comme le mentionne Akli : « Les Rwandaises font de tout. » En effet, ici, modestement, elles fabriquent des cartes postales en écorce de banane et avec des herbes. Une autre est commerçante. Une autre encore, est devenue l'une des premières mécaniciennes du pays. Le Parlement rwandais est présentement composé de 48 % de femmes, soit une proportion unique au monde. « Nos enfants vont grandir sans le mythe de l'infériorité de la femme. À égalité, garçons et filles vont construire le pays », affirme, confiante, une veuve du massacre devenue députée.

En attente d'excuses

Les Rwandaises aimeraient bien que leurs bourreaux leur présentent des excuses, qu'ils implorant leur pardon. Mais rien de tel ne se produit. Alors qu'il est question de réconciliation, personne ne demande pardon aux victimes. Confiantes, elles attendent toujours.

« Au début, confie le réalisateur, j'étais incapable de ne pas pleurer en entendant leurs histoires. Et ce sont elles, qui avaient tant souffert, qui me disaient de prendre sur moi. "Cesse de pleurer, tu n'auras pas assez de larmes pour toutes les histoires que tu vas entendre". Elles avaient raison. Le film ne raconte pas le quart de ce qu'elles ont subi. C'était insupportable. » Et pourtant...

« En fait, confie à voix basse Léo Kalinda, *Mères Courage* est un film d'amour. »

La CSN fournit 10 000 \$

Après des recherches qui ont duré huit ans, *Mères Courage* a été tourné en 21 jours dans plusieurs régions du Rwanda. « Je n'avais pas un sou, de sorte que la réalisation de ce film est vraiment une histoire de solidarité, autant de la part de la maison de production Via le monde, que de la CSN et d'autres centrales syndicales », raconte Léo Kalinda. En fait, la CSN a injecté 10 000 \$ dans cette réalisation qui dure 52 minutes. *Mères Courage* a été présenté, le 8 mars, au siège social de la CSN à Montréal, à l'occasion de la Journée internationale des femmes. Quelques copies DVD seront également disponibles pour la somme de 20 \$. Vous pouvez communiquer avec Josée Desrosiers, au module recherche et condition féminine de la CSN, au 514 529-4986.

Photo : Sylvie Gladu

Arrêt Chaoulli

La CSN sera du débat sur la santé au Québec



Photo : PC

« La CSN sera du débat sur la santé au Québec. » C'est en ces termes que, dans une réaction préliminaire, la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, réagissait le 16 février dernier à la réponse du gouvernement Charest à l'arrêt Chaoulli, qui invalide l'interdiction de contracter des assurances privées pour payer des soins actuellement dispensés par le secteur public : « Bien que la CSN constate que la réponse du gouvernement à l'arrêt Chaoulli n'a pas pour effet d'élargir la portée du jugement, elle déplore cependant que cette réponse soit partielle et temporaire, et qu'elle ne règle en rien les problèmes d'accès beaucoup plus généralisés aux services. »

Le ministre reconnaît qu'il faut maintenir l'étanchéité entre les catégories de médecins participants et non participants, ce qui fait en sorte qu'un médecin ne pourra pratiquer à la fois dans le secteur privé et le secteur public. « Il s'agit pour nous d'un élément essentiel pour contrer la présence et l'expansion d'un système de santé parallèle », a précisé la présidente Claudette Carbonneau. « Nous croyons que le ministre peut aller encore plus loin et interdire aux médecins non participants de réclamer des honoraires supérieurs à ceux des médecins participants. »

Les mesures mises en place sont cependant loin de régler les problèmes d'accès, qui ne se limitent pas à trois chirurgies électives (genoux, hanches et cataractes), comme le propose le gouvernement. « L'accès à un médecin de famille, à des soins à domicile, à certains services diagnostics

ou à de l'hébergement pour les personnes âgées ou en perte d'autonomie demeure difficile. Il faut trouver des solutions qui vont faire avancer les choses », de poursuivre la présidente de la CSN.

Le défi du gouvernement sera d'augmenter le volume des services publics pour éviter que quiconque ne dépasse les délais garantis et de démontrer ainsi l'inutilité du recours à l'assurance privée. La CSN souhaite que les solutions mises en avant pour atteindre cet objectif incitent les acteurs à consolider et à développer la prestation de services publics. Le recours aux cliniques privées affiliées ne devrait pas être, au bout du compte, la solution envisagée pour améliorer les services. Faire appel à des ressources extérieures au système public devrait être un recours ultime. La CSN aura le regard braqué sur les efforts déployés et la transparence des mesures de gestion de l'attente.

Financement

Claudette Carbonneau a par ailleurs ajouté : « Il est temps qu'on aborde la question du financement. Nous serons toujours en faveur d'un système gratuit, accessible et universel, financé de façon adéquate ; un système de santé public capable de répondre aux besoins des citoyennes et des citoyens du Québec. La CSN fera des propositions tant en matière d'organisation des services qu'en matière de financement. »

Michelle Filteau

Retraite : les Québécois en queue de peloton

Les Québécoises et les Québécois arrivent en queue de peloton de toutes les provinces lorsqu'il s'agit d'épargner en vue de la retraite. Selon un récent sondage de la maison Ipsos-Reid, réalisé pour le compte de RBC Banque Royale, non seulement retrouve-t-on au Québec le plus faible taux de participation à l'épargne-retraite, mais c'est ici que l'on compte faire la plus faible contribution moyenne dans un REER cette année. Alors qu'à peine 6 Québécois adultes sur 10 cotisent à leur REER, ce ratio passe à 7 sur 10 en Ontario et à 6,6 sur 10 dans l'ensemble du Canada. Au chapitre de la cotisation annuelle moyenne, le Québécois investit 3911 \$ comparativement à 5700 \$ pour l'Ontarien et à 7773 \$ pour l'Albertain.

La loi du 1 % favorise les clauses de formation

La loi du 1 % sur la formation de la main-d'œuvre a provoqué une augmentation du nombre de clauses en cette matière dans les conventions collectives des entreprises comptant plus de 50 employé-es dans le secteur privé au Québec. La proportion des conventions collectives ayant au moins une clause de formation est passée de 31,5 % en 1980 à 47 % en 2003. (Données tirées d'un mémoire de maîtrise déposé à la Faculté des études supérieures de l'Université de Montréal, en février 2005, par Marcel Parent.)

Des profits records pour les pétrolières

En maintenant des prix élevés à la pompe, les grandes pétrolières ont enregistré des profits records. Au quatrième trimestre, Imperial Oil, première productrice de pétrole au Canada, a touché des bénéfices records de 1,02 milliard de dollars, ou 3 \$ par action, comparativement à 538 millions un an plus tôt, soit un bond de 27 %. En 2005, Shell a battu le record des bénéfices pour une entreprise britannique, avec 25,3 milliards de dollars américains, une hausse de 37 %. L'américaine ExxonMobil, le numéro un mondial, a encaissé quant à elle, des bénéfices de 36,1 milliards de dollars américains en 2005.

Michelle Filteau

Bienvenue

Plus de 400 nouveaux syndiqué-es à la CSN

Entre le 1^{er} décembre et le 20 février, 14 syndicats regroupant 423 travailleuses et travailleurs ont reçu leurs certificats d'accréditation confirmant leur affiliation à la Confédération des syndicats nationaux (CSN). Les gains enregistrés lors des votes d'allégeance syndicale tenus en vertu de la loi 30 dans le réseau de la santé et des services sociaux du Québec sont exclus de ces statistiques. Une 7^e vague de votes dans ce réseau a eu lieu du 23 janvier au 24 février. À ce jour, la CSN a franchi le cap des 300 000 membres parmi ses syndicats affiliés.

Voici la liste des milieux de travail où de nouveaux syndiqué-es ont adhéré à la CSN :

- Golf Chute-aux-Outardes, Côte-Nord (7) ;
- Centre de la petite enfance Nid d'hirondelles, Sept-Îles (16) ;
- Caisse populaire de Cloridorme, Gaspésie (4) ;
- Réseau d'investissement social du Québec, Montréal métropolitain (12) ;
- Transport adapté du Montréal métropolitain (43) ;
- CKAC, groupe Corus, Montréal métropolitain (22) ;
- Armen-Québec (transport scolaire), Montréal métropolitain (10) ;
- Aciers Canam, Québec (102) ;
- Habitations Metatransfert, Québec (49) ;
- Centre d'accueil privé, pavillon Murray, Québec-Chaudière-Appalaches (39) ;
- Silos à grain Bunge, Québec (33) ;
- Service de l'Estrie, Sherbrooke (60) ;
- Matrec, Saguenay-Lac-Saint-Jean (7) ;
- Services alimentaires Compass du cégep de Trois-Rivières (19).

Michel Crête

Pont de l'autoroute 25 Montréal refuse, Québec s'entête !



La Ville de Montréal tente de bloquer le projet de pont de l'autoroute 25. Ce projet, qui a reçu le feu vert du gouvernement en dépit d'une vive opposition, est jugé non conforme au schéma d'aménagement de la ville. Cette dernière s'est fixé comme objectif de « limiter les prolongements du réseau autoroutier en vue de contrer l'étalement urbain ».

La Ville de Montréal avait déjà manifesté sa dissidence dans un mémoire déposé devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Une fois l'avis de non-conformité adopté par le conseil d'agglomération, le gouvernement disposera de quatre mois pour demander à la Ville de modifier son schéma d'aménagement. Si elle refuse, le gouvernement peut l'imposer. Montréal estime que le gouvernement doit alors tenir une nouvelle consultation publique, tandis que le ministère des Transports semble vouloir se contenter d'une séance d'information.

Un porte-parole du ministère a indiqué que cet avis ne change en rien l'échéancier du projet de construction d'un pont en vue du prolongement de l'autoroute 25, dont l'ouverture est prévue pour 2009. Le gouvernement a lancé un appel d'offres pour trouver d'ici le printemps un partenaire privé.

Michelle Filteau



Photo : Alain Chagnon

Chine Infiniment plus que des joujoux...

Ah, tiens, c'est « made in China ». C'est ce que l'on disait, avec un peu de curiosité, il y a près de 20 ans alors que le commerce entre le Canada et la Chine en était encore à ses débuts. Comme citoyens, on ne se posait pas vraiment de questions. Puis, année après année, les produits chinois ont occupé de plus en plus d'espace sur les tablettes de nos magasins et font maintenant concurrence à nos anciens bijoux industriels. Comment se fait-il que l'on n'ait pas vu venir le train plus tôt ?

Ce pays que l'on considérait comme un joueur mineur est sur le point de devenir un empire. On ne fait plus seulement dans le joujou. Selon Loïc Tassé, spécialiste des questions asiatiques, qui a fait une présentation lors du conseil confédéral de la CSN en janvier dernier, le taux de croissance économique de la Chine a été approximativement de 9 % par année depuis 25 ans.

Il semble que rien ne soit improvisé dans l'actuel développement de l'économie chinoise, bien au contraire. « La Chine a construit son infrastructure petit à petit, mais de manière très rationnelle. Le pays est tout à fait organisé pour envahir le marché mondial avec ses produits. Tout ce qui se fait en Chine est planifié depuis longtemps et nous avons toutes les raisons de croire que le pays va poursuivre sa croissance. Dans un horizon aussi court que 2020, son économie sera plus importante que celle des États-Unis, prédit Loïc Tassé, tout comme plusieurs autres experts. L'économie mondiale connaît une véritable révolution et il faut s'y préparer. »

D'ailleurs, les échanges économiques du Québec avec la Chine se sont passablement modifiés. Les importations chinoises sont passées approximativement à 250 millions de dollars en 1988 à près de 6 milliards en 2005. Notre déficit commercial avec ce pays a atteint 5 milliards de dollars en 2005.

« La Chine mène une action concertée. Ça ne fait pas l'affaire de tous, c'est certain. Il y a des gens qui souffrent dans ce pays, mais tout le monde élève son niveau de vie », affirme Loïc Tassé.

Y a-t-il des solutions pour les entreprises nord-américaines ?

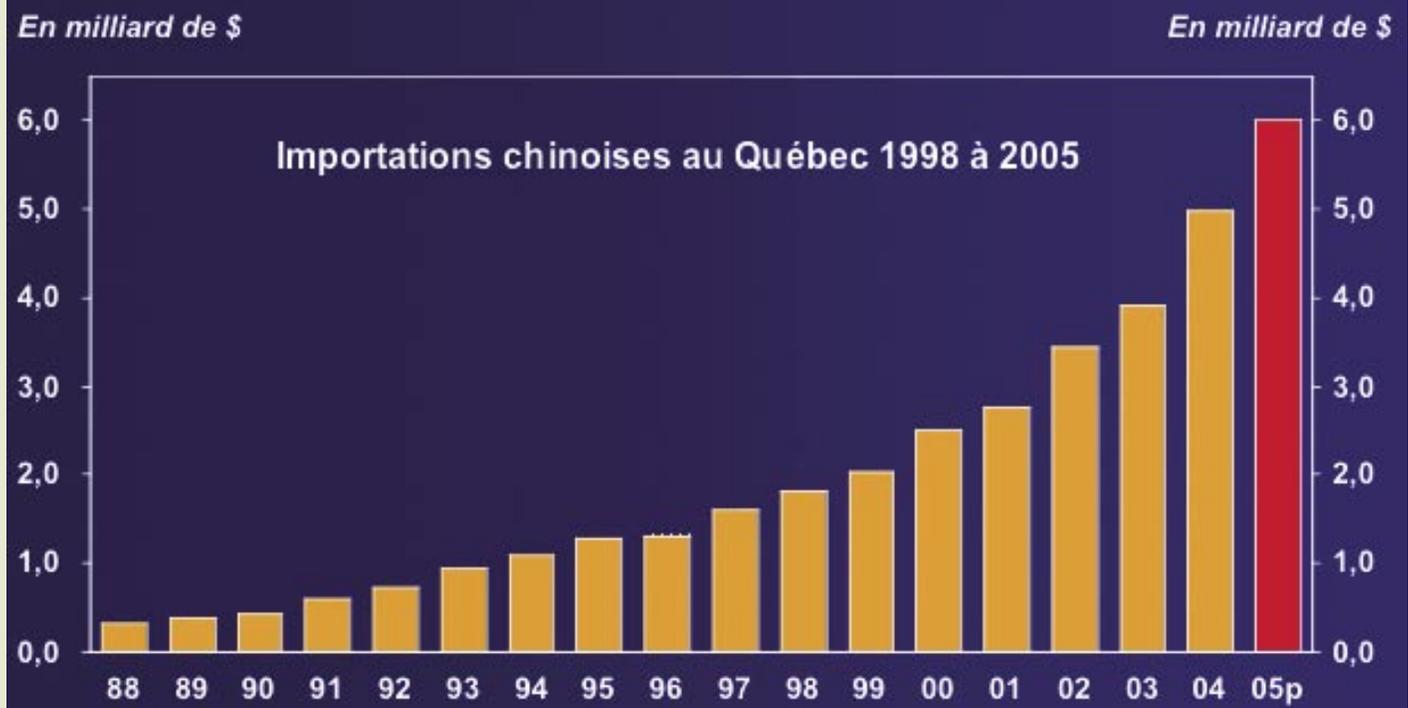
Pour Joëlle Noreau, économiste principale au Mouvement Desjardins, également conférencière lors du conseil confédéral, la force des producteurs québécois se situe dans leur capacité de développer des produits qui se distinguent de la masse, d'avoir une certaine flexibilité qui permette de produire rapidement sur mesure. Elle se situe également dans leur réputation de qualité, leur offre de services sur place, leurs exclusivités et leur créativité.

Selon cette économiste, il nous faut bien connaître la concurrence. Se limiter à la Chine représente un piège. Selon le *Conference Board*, la Chine a perdu 15 millions d'emplois

au profit des pays en émergence de 1995 à 2002.

Pour Loïc Tassé, ce type de stratégie a ses limites. Il ne s'agit pas de développer seulement quelques niches, car les Chinois sont extrêmement flexibles, éduqués et se retrouvent maintenant dans tous les domaines. En outre, ils tentent d'acquérir de plus en plus d'entreprises de par le monde.

La Chine est un compétiteur incroyable et il y en a d'autres. « Si le gouvernement se contente de faire de la petite gestion, nous n'irons nulle part. Pour faire face à la concurrence, nous devons développer des stratégies au Québec, au Canada et parfois aussi avec d'autres pays occidentaux. Nous devons travailler davantage en réseau », poursuit Loïc Tassé. Ce qui pourrait signifier notamment le développement de stratégies industrielles sectorielles.



Sources : Institut de la Statistique du Québec (ISQ) et Desjardins, Études économiques.

Et le mouvement syndical ?

Tout d'abord, à la CISL, l'organisation syndicale internationale à laquelle la CSN est affiliée, le débat est toujours en cours sur la question des relations à établir ou non avec la Fédération des syndicats chinois, une organisation qui compte quelque 134 millions de membres.

« En 1949, après la révolution communiste chinoise, le pays importe le modèle soviétique de syndicat unique. La Fédération des syndicats de Chine devient la seule organisation syndicale légale. Le président de la centrale est membre du Politburo du Parti communiste », rappelle Jacques Létourneau, adjoint au comité exécutif de la CSN, lors de son allocution au conseil confédéral.

On ne parle pas vraiment de négociation collective. Les contrats de travail sont rédigés conjointement par les employeurs et le syndicat, qui voit à l'application de la législation chinoise.

Taux horaire moyen dans le secteur manufacturier

En \$ US

• Allemagne	32,00
• États-Unis	21,30
• Canada	18,35
• Corée	9,75
• Mexique	2,00
• Chine	0,61

« En 2004, selon les chiffres officiels, les accidents industriels ont causé la mort de plus de 15 000 personnes. Les travailleuses et les travailleurs ont souvent des horaires de 60 à 70 heures par semaine avec un salaire de 44 \$ US par mois », rapporte Jacques Létourneau.

La CISL réfléchit à la nécessité de mettre sur pied un comité de travail afin de recenser les entreprises étrangères qui vont s'implanter dans l'empire du Milieu. « Des pressions doivent être faites sur les entreprises afin qu'elles respectent les droits des travailleuses et des travailleurs et qu'elles assument leurs responsabilités sociales. Mais, le débat doit aussi atteindre les États et les gouvernements

afin d'introduire à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) les conventions internationales élaborées à l'Organisation internationale du travail (OIT). La Chine n'a pas ratifié les conventions relatives à la liberté syndicale et au droit à la négociation collective. Par ailleurs, elle veut devenir membre à part entière de l'OMC », soutient Jacques Létourneau.

Jacqueline Rodrigue

Construire le socialisme avec les caractéristiques chinoises

Le 3 février dernier, l'ambassadeur de Chine au Canada, Shumin Lu, s'adressait à quelque 200 hommes (et quelques femmes) d'affaires montréalais qui avaient payé 100 \$ pour l'écouter... parler d'affaires.

Selon les données de l'ambassade de Chine au Canada, en 2004, les importations et les exportations chinoises totalisaient 1154 milliards de dollars américains, faisant ainsi de ce pays l'un des plus grands joueurs commerciaux. « La clé de notre performance impressionnante est dans notre succès à trouver un chemin de développement adapté à nos conditions nationales, a expliqué Shumin Lu. Voilà ce que l'on appelle construire le socialisme avec les caractéristiques chinoises. »

La Caisse d'économie Le Chaînon

Une coopérative financière avec une mission différente

Dans un marché où la compétition est féroce, y a-t-il encore une place pour une nouvelle institution financière ? Pour une banque traditionnelle, peut-être pas, mais pour une caisse « différente », assurément. C'est ce que se sont dit les membres de la Caisse d'économie des employé-es de Domtar, à Windsor, lorsqu'ils ont décidé le 27 avril 2005 d'élargir l'action de leur caisse à l'ensemble des milieux de travail des syndicats affiliés à la CSN. Ils ont créé la nouvelle Caisse d'économie Le Chaînon. En quoi se démarque-t-elle des autres institutions financières ? Qu'apporte-t-elle de plus à ses membres et à la société ? *Perspectives CSN* a rencontré son directeur général, Christophe Auger.



Photo : Alain Chagnon

Christophe Auger

Enseignant, militant, ancien vice-président de la CSN de 1980 à 1986, ayant aussi été directeur des ressources humaines de la centrale syndicale, Christophe Auger pourrait bien profiter aujourd'hui d'une retraite bien méritée. Homme d'action, il a plutôt décidé de relever un nouveau défi. « Ce qui m'a emballé lorsqu'on m'a sollicité, en janvier 2005, pour travailler sur le projet et prendre la direction de la Caisse d'économie Le Chaînon, c'est de mettre sur pied une coopérative financière avec une mission "différente" », affirme-t-il.

Différente dans sa mission, mais aussi dans sa structure et dans son approche. « Il faut être capable de se donner une caisse qui va permettre, par ses services et ses produits, de joindre les membres de la CSN. Notre premier devoir est de leur offrir tous les services auxquels les gens sont en droit de s'attendre de

la part d'une coopérative financière. Mais notre projet ne s'arrête pas là, nous voulons mettre sur pied une caisse orientée vers une finance socialement responsable et le développement durable. Nous voulons faire du développement, ici, autrement », explique Christophe Auger.

Deux centres financiers

Pour atteindre ce but, « on est donc passé d'une caisse d'économie unigroupe, qui s'adressait principalement aux employé-es et aux retraité-es de la Domtar à Windsor, aux membres de leurs familles et à leurs proches, à une caisse d'économie multigroupes, visant un plus vaste territoire et plusieurs lieux de travail. Notre charte nous permet de faire adhérer les membres des syndicats CSN peu importe où ils se trouvent au Québec », précise le directeur général.

La Caisse d'économie Le Chaînon compte maintenant

deux centres financiers. Celui de Windsor poursuit sa mission auprès des employé-es de Domtar et de milieux de travail en Estrie. Celui de Montréal, hébergé par Le Carrefour financier solidaire recrute sa clientèle dans les milieux de travail ailleurs au Québec, tout en ciblant dans un premier temps le grand territoire de Montréal, de Laval et de la Montérégie.

Contrairement à la Caisse d'économie solidaire, qui occupe le créneau des organisations (syndicats, coopératives, entreprises d'économie sociale, etc.), la Caisse d'économie Le Chaînon vise celui des membres des syndicats CSN.

Tout un défi

Composée de cinq conseillères et conseillers, dont son directeur général, l'équipe de la nouvelle caisse œuvre à convaincre les personnes de se joindre à son projet.

« Après avoir rencontré le comité exécutif d'un syndicat et

obtenu le feu vert pour rencontrer les membres, le vrai travail de conviction commence pour amener ces derniers à transférer leur crédit et leurs épargnes personnelles vers notre caisse. Pour y arriver, nous devons répondre à la question : "Qu'est-ce que vous m'offrez de plus ?" C'est très terre à terre, » de dire Christophe Auger.

Effectivement, pour « attirer » des sociétaires, la nouvelle caisse doit offrir des services et des produits financiers comparables, voire meilleurs que les autres institutions. « Pour y arriver, nous avons développé une offre de services qui répond à l'ensemble des exigences des membres. Nous avons également introduit un horaire de travail flexible afin que les conseillers puissent rencontrer les travailleuses et les travailleurs en dehors des heures régulières de travail, à nos bureaux ou sur les lieux de travail », précise le directeur général.

Cette offre de services s'intègre dans une vision globale. La nouvelle caisse d'économie entend contribuer à l'amélioration des conditions générales de ses membres d'une manière respectueuse de l'environnement. Elle est aussi porteuse de préoccupations sociales et financièrement avantageuses.

Formé à l'école de la CSN, Christophe Auger, appuyé par son équipe, est confiant d'assurer au cours des prochaines années le développement d'un nouvel outil collectif, qui s'ajoute à ceux créés à l'initiative de la CSN.¹

Michel Crête



LA COOPÉRATION AU TRAVAIL

Pour joindre les centres de services
de la Caisse d'économie Le Chaînon :

Montréal : 1 877 598-1931

Windsor : 1 877 845-4286

Courriel : caisse.t92105@desjardins.com

¹ Caisse d'économie solidaire Desjardins, Bâtirente, MCE Conseils, Fondation, Filaction, Fonds de financement coopératif et Fonds de formation professionnelle.

Les syndiqué-es inquiets pour leurs emplois

Dans le contexte des privatisations prônées par le gouvernement Charest, la Société nationale du cheval de course (SONACC) lançait, le 12 août dernier, un appel de propositions afin de se départir des activités des hippodromes de Montréal, Québec, Trois-Rivières et Aylmer, ainsi que du réseau des hippo clubs du Québec. Dans cette saga politico-administrative, 350 employé-es de l'hippodrome de Montréal, dont 200 sont syndiqués à la CSN, s'inquiètent de leur sort.

En vertu de l'appel d'offres, le nouvel acquéreur, Attractions hippiques Québec, propriété de l'important investisseur immobilier et sénateur libéral Paul J. Massicotte, devra déménager l'hippodrome de Montréal dans la couronne nord de l'île, tandis que Loto-Québec exploitera un salon de jeux dans un édifice adjacent.

Le ministre des Finances du Québec, Michel Audet, qui est responsable des hippodromes et de Loto-Québec, a déclaré, le 14 décembre dernier, que les accréditations syndicales suivraient s'il y avait transfert de la propriété et que le Code du travail s'appliquera. Or on sait déjà que Loto-Québec gèrera le futur salon de jeux regroupant plusieurs services, mais là où le bât blesse, c'est que l'article 45 du Code du travail n'est peut-être pas suffisant pour garantir l'ensemble des emplois des travailleuses et travailleurs en poste.

Les syndiqué-es exigent donc du ministre qu'il garantisse tous les emplois existant actuellement à l'hippodrome de Montréal, et que les 33 guichetiers licenciés au cours des six derniers mois soient

réintégrés dans leur fonction. Au cours d'une conférence de presse tenue le 8 janvier dernier, le vice-président de la CSN, Roger Valois, a réitéré ces demandes de garanties au ministre Audet : « Les travailleuses

et les travailleurs doivent être partie prenante du projet d'hippodrome et de salon de jeux. À ce jour, aucune information valable sur le sort qui les attend n'est parvenue aux représentants syndicaux. Il faut plus que des vœux pieux. » Le lendemain, le ministre des Finances se contentait de répéter que le Code du travail s'appliquerait et que les accréditations syndicales suivraient...

Tant et aussi longtemps qu'ils n'obtiendront pas les garanties demandées, les syndiqué-es CSN de l'hippodrome sont déterminés à poursuivre la lutte. Outre les travailleurs affectés au pari mutuel, qui regroupe les préposé-es aux guichets, à la vente de programmes et à la banque interne, les autres employé-es sont affectés aux appareils de loterie-vidéo, aux restaurants, aux bars, aux stands d'alimentation et à l'entretien.

Benoit Aubry



Guy Lachapelle, vice-président du syndicat (pari mutuel et loterie-vidéo), Roger Valois, vice-président de la CSN et, à l'avant, Luc Steben, président du syndicat (alimentation et entretien) en conférence de presse le 8 janvier.

Photo : Michel Giroux

Intégration économique continentale

Quand l'Amérique latine vire à gauche

Lors du dernier Forum social mondial de Caracas au Venezuela, les militantes et les militants altermondialistes ont réalisé à quel point l'Amérique latine est en train d'opérer un virage politique considérable. Depuis l'ineffable victoire du Parti des travailleurs brésiliens en octobre 2002, la gauche ne cesse de marquer des points remportant l'élection sur l'élection. Même si ces changements ne s'inscrivent pas nécessairement dans la même ligne politique, force est de constater que le sous-continent est en train de remettre en question le vieux principe impérialiste qui fait de lui « l'arrière-cour » des États-Unis.

À ce rythme, les pays du Nord devront nécessairement changer leur approche, car les pays latino-américains sont de plus en plus déterminés à imposer leur propre agenda de négociation, chamboulant ainsi le processus économique d'intégration continentale.

Des modèles d'intégration qui s'affrontent

L'automne dernier, au sortir du 4^e Sommet des chefs d'État des Amériques, l'administration Bush a réalisé que la carte politique avait considérablement changé depuis le Sommet des Amériques, à Québec, en 2001. Les tentatives de relancer les discussions entourant la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) ont connu des ratés considérables devant l'opposition menée par ces nouveaux leaders latino-américains. Prévisible, car la proposition suggérait une reprise intégrale de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), tout en laissant en suspens l'épineux problème de la question agricole.

Comme on le sait, le Brésil et l'Argentine refusent d'ouvrir davantage leurs marchés aux producteurs du Nord sans que ces derniers adoptent la même ligne de conduite. Protectionniste comme pas un, on le constate dans le dossier du bois d'œuvre, le gouvernement des États-Unis s'entête à imposer

un modèle de libre-échange qui ne garantit absolument pas le développement des pays du Sud.

Face au modèle nord-américain de libre-échange (ALENA), les pays du Sud s'efforcent donc de consolider les marchés régionaux (Cône sud et marché andin) ou encore opposent avec « l'alternative

bolivarienne pour les Amériques » (ALBA) du président Chavez une manière différente de concevoir l'intégration. Cette manière de faire retient particulièrement l'attention dans la mesure où elle prétend s'appuyer sur une approche coopérative qui vise à réduire les inégalités entre les pays. Actuellement, le Venezuela profite pleinement de ce rapport « coopératif » en échangeant 90 000 barils de pétrole par jour contre l'expertise de plus de 20 000 médecins et enseignants cubains. De plus, l'adhésion récente du Venezuela au MERCOSUR¹ (Brésil, Argentine, Uruguay et Paraguay) laisse croire que le gouvernement de Hugo Chavez est en train de consolider ses bases en Amérique latine en diversifiant ainsi ses marchés. Avec le pétrole, véritable arme politique pour assurer le commerce extérieur, le Venezuela est en train de changer complètement la carte géopolitique dans cette région du monde.

Reste maintenant à savoir si le gouvernement nouvellement élu de Evo Morales en Bolivie, qui aime se présenter comme le « cauchemar » de Washington, se mettra aussi de la partie en renforçant cette alliance « anti-impérialiste ». Car même si la gauche latino-américaine prend du galon, elle demeure malgré tout divisée entre les partisans d'une négociation à plus long terme avec le marché nord-américain (on pense ici au Brésil de Lula, à l'Argentine de Kirchner ou au Chili de Michelle Bachelet) et les tenants (Venezuela et Cuba) d'une Amérique latine indépendante et libérée du joug étasunien.

Jacques Létourneau



Le 15 janvier dernier, les Chiliennes et les Chiliens ont porté au pouvoir pour la première fois de leur histoire une femme à la tête de leur pays. **Michelle Bachelet**, la candidate de la concertation (socialistes, démocrates chrétiens et radicaux) et ancienne ministre de la Défense sous l'ancien gouvernement de Ricardo Lagos, aura fort à faire dans ce pays où le machisme et le néolibéralisme font bon ménage. Considéré comme un élève modèle par le FMI et la Banque mondiale, le Chili connaît des difficultés inhérentes à la mise en application du modèle néolibéral. Malgré la fin de la dictature et le retour de la démocratie, les défis de la nouvelle présidente sont donc gigantesques.

Amérique latine

Un nouveau visage politique

La catégorisation des lignes politiques en Amérique latine n'est pas simple. On peut cependant reconnaître que les gouvernements du Brésil (Lula), de l'Argentine (Kirchner), de l'Uruguay (Vasques) et du Chili (Bachelet) sont considérés de centre-gauche ou social-démocrate et non opposés au libre-échange avec les pays de l'Amérique du Nord. L'alliance du Venezuela avec Cuba, quant à elle, s'inscrit — à tout le moins dans le discours — dans une perspective anti-étasunienne. Cependant, l'économie du Venezuela est clairement orientée vers le marché capitaliste. Ainsi, le commerce du pétrole, notamment avec les États-Unis, n'est pas remis en cause. En Bolivie, l'élection récente du leader autochtone Evo Morales est à l'image de la lutte anti-coloniale et présage un rapprochement avec le Venezuela. Toutefois, ce mouvement vers le socialisme est déjà en train de négocier avec la classe dirigeante du pays, particulièrement dans la région de Santa Cruz où sont concentrées les principales richesses naturelles comme les hydrocarbures.

¹ Marché commun du Cône sud.

L'invité
Sidney Ribaux

Changements climatiques, le temps presse

Consensus québécois sur Kyoto

Sidney Ribaux est cofondateur et coordonnateur général d'Équiterre depuis 1999. Équiterre contribue à bâtir un mouvement citoyen en prônant des choix individuels et collectifs à la fois écologiques et socialement responsables. Par le passé, il a travaillé pour Option consommateurs comme responsable du dossier énergie. Il est aussi membre de divers conseils d'administration qui se préoccupent entre autres d'environnement.



Photo : Équiterre

Les ouragans aux États-Unis, la fonte des glaces au Groenland, l'augmentation des journées de chaleur extrême, le smog à Montréal au mois de septembre : la liste des événements qui confirment la tendance des changements climatiques est très longue. Aussi, le consensus scientifique selon lequel le climat de la planète se réchauffe et que cela entraînera des conséquences désastreuses pour les écosystèmes et surtout pour les populations dans presque tous les pays de la planète est de plus en plus fort.

Au Québec, le consensus s'étend à l'ensemble de la population ainsi qu'à tous les milieux de la société civile. Selon Léger Marketing, 89 % des Québécois sont favorables à ce que les entreprises, les individus et les gouvernements déploient des efforts importants pour atteindre les objectifs de réduction des gaz à effet de serre prévus au protocole de Kyoto. C'est ainsi que pour souligner le premier anniversaire de l'entrée en vigueur de ce protocole, Équiterre et Greenpeace ont réuni des leaders québécois pour réitérer qu'il est grand temps que nos gouvernements passent à l'action et intensifient leurs efforts. Alban D'Amours du Mouvement Desjardins, Laurent Pelletier de l'Union des producteurs agricoles, Gérald

Tremblay, maire de Montréal, Suzanne Blanchet de Cascades, Pierre Curzi de l'Union des artistes, Henri Massé de la FTQ et Claudette Carbonneau de la CSN ont tous répondu à l'appel des deux groupes écologistes. Jamais n'y aura-t-il eu un consensus aussi large sur une question environnementale au Québec.

Ce consensus n'est toutefois pas surprenant. Le Québec est l'un des plus grands producteurs d'hydroélectricité, une énergie qui émet peu de gaz à effet de serre ; nous possédons l'un des plus grands potentiels d'énergie éolienne au monde et nous produisons des autobus et des trains. En revanche, nous n'avons ni pétrole, ni charbon, ni industrie manufacturière de voitures. Kyoto est sans aucun doute la plus grande opportunité de développement économique de tous les temps pour le Québec.

Le consensus de la société civile ne laisse maintenant aucune excuse aux gouvernements provincial et fédéral, qui tardent à passer de la parole aux actes. À quand des projets d'efficacité énergétique ambitieux ? À quand une réglementation obligeant les constructeurs à fabriquer des voitures qui consomment moins d'essence ? À quand un système pour réglementer les émissions des grands émetteurs comme les pétrolières et les centrales d'électricité alimentées au charbon (notamment en Ontario) ?

S'appuyant sur les plus récentes études scientifiques, le premier ministre britannique, Tony Blair, a récemment déclaré que nous avons sept ans pour agir afin d'empêcher les pires désastres climatiques. M. Blair n'est pas un militant de Greenpeace. Il est le premier ministre de l'un des plus puissants pays au monde... Que faut-il de plus pour convaincre les gouvernements du Québec et du Canada de passer à l'action ?

Perspectives  **CSN**

Perspectives CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux

514 598-2131

Publié quatre fois par année, il est tiré à 27 000 exemplaires et distribué gratuitement à tous les syndicats de la CSN.

Direction de l'information
Michelle Filteau

Coordination

Maroussia Kishka,
Jacqueline Rodrigue
jacqueline.rodrigue@csn.qc.ca

Recherche et correction

Benoit Aubry, Lyne Beaulieu

Rédaction

Benoit Aubry, Michel Crête, Michelle Filteau, Maroussia Kishka, Jacques Létourneau, Jean-Sébastien Marsan, Denise Proulx, Jacqueline Rodrigue

Conception graphique

Jean Gladu

Soutien technique

Carole Archambault

Photographie

Amélie Binette, Alain Chagnon, Équiterre, Michel Giroux, Sylvie Gladu, Paul Labelle, Jeannot Lévesque, Objectif DD, Presse canadienne, Murielle Vrins, contributions militantes

Caricature

Boris

Impression

Les syndiqué-es CSN de l'imprimerie Impart-Litho

Distribution

Module de distribution de la CSN

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus

514 598-2233

ISSN : 1705-6527

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2006

Dépôt légal - Bibliothèque et archives Canada, 2006

Envoi de poste publication

n° de convention : 40064900

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à :

CSN, 1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5



**Faire partie de la
CSN–Construction,
c'est faire partie
de la CSN.**

**C'est pouvoir
compter sur son
appui indéfectible
et c'est se donner
des services
professionnels.**

**La machine CSN,
c'est mon coffre
d'outils :**

**Placement sur tous
les chantiers du Québec**

Site Internet vivant

**Respect de la convention
collective**

**Défense et représentation
en santé-sécurité au travail
et à l'assurance-emploi**

**Conseillers sur les
chantiers de construction**

Employé-es de bureau

Conseillers pour négocier

Avocats

**Conseillers
en communication**

Services d'actuariat

Organisateurs syndicaux

**Services d'ingénierie
industrielle**

**Conseillers
à la mobilisation**

Photo : Michel Giroux

LA MACHINE

CSN 

**C'EST MON COFFRE
D'OUTILS !**

www.csnconstruction.qc.ca